

Le lien des chercheurs Cévenols



n° 142

revue trimestrielle
juillet/sept.2005

Le Docteur Jules Teissier

Des compléments sur l'histoire d'Anduze

*Les listes d'absents, « phanatiques »,
camisards du diocèse d'Uzès en 1703*

Un mariage à Saint-Ambroix à la fin du XVI^e siècle

*Historique de la construction
du château de Thoiras*



Sommaire

Edito
page 1



Correspondance

- Rondeau des commerçants de la ville d'Anduze
par Bernard Atger
- Le mystère Deleuze
par Olivier Montpeyroux
- Le Centre de Documentation et d'ARCHIVES du Parc national des Cévennes
par Marie-Lucy Dumas
- Tentative d'assassinat ou outrage à magistrat
par André Séguron



page 13

Le Docteur Jules Teissier
par Henri Depasse
page 2



Des compléments sur l'histoire d'Anduze
par Gérard Caillat
page 4



Un mariage à Saint-Ambroix à la fin du XVI^e siècle
par Gabriel Pieters
page 16



Les listes d'absents, « phanatiques », camisards du diocèse d'Uzès en 1703
par Pierre-Henri Rolland
page 9



Historique de la construction du château de Thoiras
par Paul Chapel
page 23



Photo de couverture : Le château de Thoiras (cl. Paul Chapel)

Henri Depasse nous interpelle : « constatant que paraissent dans le LCC nombre d'articles (certes très intéressants : par exemple : guerre des camisards) mais ne concernant ni les Cévennes ni des Cévenols (Saint-Christol, Rochegude, Sanilhac, Bouillargues, Nîmes, etc....), j'en déduis que le LCC manque d'articles vraiment cévenols ».

Précaution oratoire avant de proposer un article ? Sans doute en partie, cela mérite néanmoins une réponse qui ne sera pas de Cévenol mais plutôt de Normand (quoique étant moi-même d'origine berrichonne).

Il est vrai que la revue n'est pas excessivement riche de textes, même s'ils sont de qualité, ou d'auteurs. Je rêve en secret, comme n'importe quel rédacteur en chef de revue plus cossue, d'avoir un petit matelas bien douillet de textes prolifiques sur lequel je pourrais me reposer. Au moment fatidique du bouclage de la revue, il suffirait de trier, taillader, proposer des modifications, houspiller les auteurs, trancher dans le vif, équilibrer le numéro et renvoyer au suivant les surplus. Cela relève évidemment du fantasme. LCC n'est pas mieux loti en photos de famille, cartes anciennes, cartes postales, gravures anciennes ou autres. Evocations modestes, elles permettent souvent d'entrevoir un pan du passé cévenol.

Bref, je l'avoue, je dois comme mes prédécesseurs me creuser les méninges et fouiner dans les archives privées ou plus souvent publiques, pour compléter chaque numéro de LCC. Bénis soient donc les chercheurs qui vagabondent un peu en dehors des sentiers cévenols, déjà bien battus... et qui sèment un peu de la poussière de leur chemin.

Mais on l'aura compris, cette divagation n'épuise pas ma réponse.

Le Lien n'a pas pour seule vocation d'habiter un espace géographique stricto sensu, fut-il aussi étendu que les Cévennes. A mon sens, les articles « étrangers » trouvent une justification en ce qu'ils abordent des sujets auxquels nous sommes sensibles, comme la tolérance, parce que les modes de vie d'autrefois ne sont pas toujours très éloignés d'une région à l'autre, que les sujets et les idées ne s'arrêtent pas à une frontière administrative (qui n'existe pas) ou géographique (bien difficile à cerner), qu'il est toujours bon de connaître autrui pour se connaître soi-même. Sans compter encore que les Cévenols eux-mêmes n'ont eu de cesse de voyager, voire d'émigrer. Qu'ils possèdent ou habitent parfois aussi des demeures à Nîmes, Montpellier, etc. où est l'essentiel de leurs activités.

En un mot, me semble-t-il, le Lien doit resserrer l'identité cévenole ... à condition de ne pas l'étrangler !

Un an après notre réunion annuelle, Henri Depasse nous donne donc le prétexte de revenir à Anduze. Il explore la vie de Jules Teissier : après avoir rapporté des Souvenirs des Pyrénées, cet anduzien a beaucoup fait pour alimenter en eau ... les Nîmois. Et restons un moment à Anduze : Jean Castan nous a mis sur la piste d'un texte méconnu et nous semble-t-il inédit qui décrit l'état de ses anciennes fortifications vers 1765.

Avec le plus grand plaisir, nous saluons ensuite le retour de Pierre-Henri Rolland, qui n'est jamais très éloigné en pensée des Cévennes, avec de nouveaux « absents » camisards.

Gabriel Pieters, quant à lui, évoque un rapprochement plus intime, en disséquant les codes du mariage : les mains se touchent et le lien indissoluble se tricote d'abord devant le notaire avant de se nouer devant le ministre.

Enfin, nous revenons à nouveau près d'Anduze avec les informations et illustrations nouvelles que nous rapporte Paul Chapel, par ailleurs spécialiste reconnu des tours à signaux, sur le château de Thoiras.

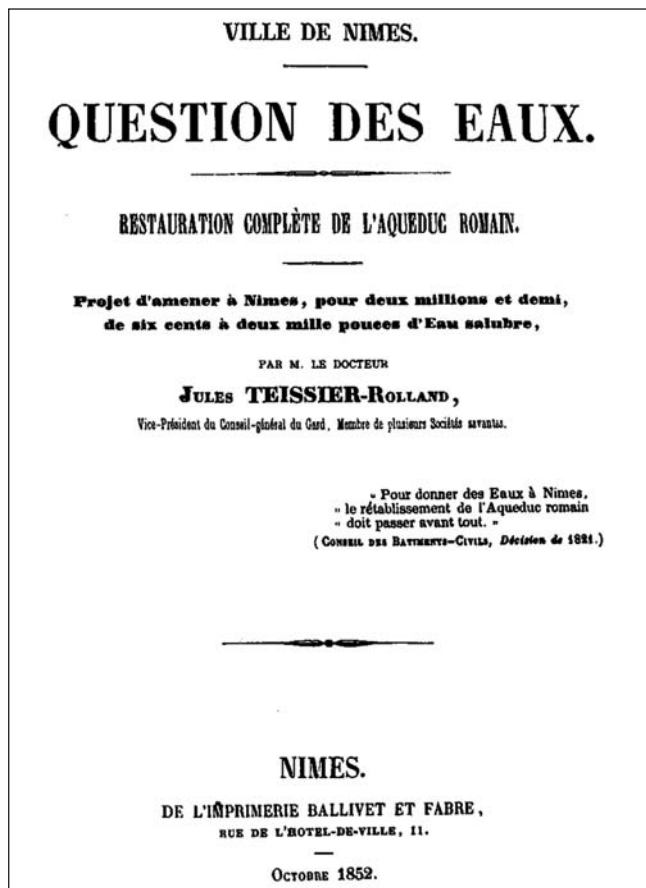
Voyage, retour, retrouvailles, contact, attaches, éloignement, ... tant de fils invisibles entremêlés qui n'en forment qu'un, conducteur, pour ce nouveau numéro du Lien.

Gérard Caillat

Le Docteur Jules TEISSIER

Henri Depasse

Médecin, naturaliste, archéologue, hydrologue
et bibliophile anduzien



La ville d'Anduze peut se flatter d'avoir compté parmi ses enfants deux savants de grande réputation : les Docteurs Jean-Jacques Paulet, décédé en 1826, à l'âge de 86 ans ^[1] et Jules Teissier, décédé en 1862, à l'âge de 64 ans.

Antoine-Auguste-Jules Teissier naît à Anduze le 17 janvier 1798, dans une famille protestante. Son père François-César-Auguste (°1775- + 1853) est un riche négociant, qui sera conseiller municipal et membre du collège électoral du Gard ^[2]. Sa mère, Catherine-Anne-Sophie Rafin (°1778- +1849), est la fille des anduziens Louise Bros et Marc-Antoine Rafin du Crouzet, administrateur du Gard, guillotiné le 3 juin 1794 à Nîmes, en tant que fédéraliste ^[3]. Elle est aussi la petite-fille d'André-Charles Rafin du Crouzet, avocat, acheteur le 10 juin 1768 du château d'Anduze à Denise Folquier d'Airebaudouze, marquise d'Anduze, à la fille de cette dernière, Fleurie de Saxy et au mari de celle-ci, le chevalier Jacques-Amboise d'Avignon ^[4]. En 1827, pour permettre d'agrandir considérablement le Plan de Brie et y faciliter le trafic, ses parents accepteront de vendre à la ville les jardins de ce château, avec paiement du prix en 1831, sans intérêt ^[5].

En 1822, Jules Teissier, ayant défendu avec succès sa thèse portant sur l'influence de la civilisation sur la santé de l'homme, obtient son doctorat en médecine

à la faculté de Montpellier. Il exerce alors son art à Nîmes, tout en étant domicilié à Anduze et membre du conseil électoral de l'Arrondissement d'Alès ^[2]. Il épouse Margueritte Rolland, qui lui donnera une fille, Jeanne-Sophie-Juliette (°23-3-1825) et un fils Edouard-Auguste-Charles (°22-6-1831), qui décéderont bien avant leurs parents ^[6].

En 1833 et 1834, Jules Teissier professe un cours d'histoire naturelle à l'Athénée de Nîmes, cours qui sera publié. Il se spécialise en hydrologie et publie en 1842 le premier tome de son *Histoire des eaux de Nîmes et de l'aqueduc romain du Gard*, important ouvrage qui comptera quatre tomes. Cette brillante étude lui permet d'être élu membre non-résident de l'Académie de Nîmes, Section sciences.

Dans le tome 4 de cet ouvrage, publié en 1852, il revient sur un projet qui lui tient à cœur : l'alimentation en eau de sa ville natale. Il écrit :

« On devrait seulement en augmenter la quantité par des fouilles et poser des conduites plus profondément dans le sol. Anduze possède un grand nombre d'excellents puits, alimentés par des veines d'eau venant de la montagne ou ouverts dans la masse des graviers de la rivière, puits donnant une eau pure ayant une température de 12 ou 13 degrés centigrades. Il y a des norias percées dans un ancien *diluvium* inférieur au dépôt limoneux de la plaine. On ne boit pas l'eau du Gardon, souillée par les filatures, les laveuses, les immondices et les fumures des terres en pente. »

Jules Teissier est aussi archéologue ; parmi ses découvertes, citons celles faites sur la colline de Brignon, de carapaces de tortues fossiles et d'une mâchoire de tapir ^[7].

En 1844, il publie à Nîmes une brochure intitulée *Confidences du Dieu Nemausus*, et deux ans plus tard, il propose à la municipalité d'Alès « d'utiliser la chute du Moulin Neuf d'Alès, au moyen de laquelle il pourrait élever 150 pouces d'eau ^[8] du Gardon jusqu'à la place de l'Hôtel de ville ^[9] », projet qui ne sera pas retenu.

Le 2 septembre 1847, le Conseil municipal de Nîmes adopte son projet d'alimentation en eau de la ville. Il consiste en « la restauration de l'ancien aqueduc romain à partir du Pont du Gard et dans la conduite à Nîmes des eaux du Gardon, élevées jusqu'au niveau de l'aqueduc par des machines hydrauliques ». Ce projet permettrait d'amener trois cents pouces d'eau au Castellum divisorium de la ville, une compagnie s'engageant à réaliser les travaux dans les trois ans pour la somme de deux millions de francs. Mais ce projet sera ajourné « par suite des graves événements de 1848, qui ont jeté une certaine perturbation dans les finances communales. » ^{[10] [11]}

En 1850, paraissent sous sa signature deux ouvrages bien différents l'un de l'autre : *Des bains d'Hermès*

chez les anciens, *Des bains romains de Nîmes et du temple de Diane, et Du crédit foncier et de la banque hypothécaire*.

Lors de la visite à Nîmes le 30 septembre 1852 du Prince-Président Louis-Napoléon Bonaparte, Jules Teissier, « un homme qui par ses travaux, par ses études consciencieuses et minutieuses, ayant fait cette question sienne » remet à cet auguste visiteur un placet présentant son projet et demandant protection et secours du gouvernement pour la restauration du Pont du Gard et des arcatures de Vers, qui permettraient, moyennant le financement du reste des travaux par la ville de Nîmes, d'amener dans cette ville les eaux de la source d'Airan, proche de Saint-Quentin-la-Poterie et de celles de la Fontaine d'Eure, proche d'Uzès. Ce placet est aussi signé par Charles Dombre, ingénieur au Service hydraulique du Gard et par son collaborateur le capitaine en retraite Bernard Brisse^[12]. Cette requête restera sans suite.

Par lettre datée du 1er août 1857, adressée au maire d'Alès, Jules Teissier encourage vivement la municipalité à accepter le projet de M. Tur : capter une partie des eaux de la source de la Tour, sur la commune des Salles-du-Gardon, et les amener à Alès, par pente naturelle, via un aqueduc en ciment d'une longueur de 5 Km, à construire sur l'une ou l'autre rive du Gardon^[13].

Parallèlement à ses activités scientifiques, Jules Teissier s'investit dans la direction de l'Eglise réformée d'Anduze et mène une carrière politique.

Le 20 mars 1827, en remplacement de son père, il est élu membre du Consistoire d'Anduze, dont il devient le secrétaire le 1er avril suivant. Le 5 décembre 1952, il est élu au Conseil presbytéral d'Anduze, nouvellement créé par la loi^[14].

Le 5 janvier 1829, par Ordonnance royale, il est nommé conseiller municipal d'Anduze. Son revenu annuel est alors de 7000 francs^[15].

Le 19 septembre 1830, sous la Monarchie de Juillet, il fait partie du nouveau conseil municipal et le 27 octobre suivant, il est nommé premier adjoint au maire, remplaçant le docteur Louis-Etienne Portalès, catholique légitimiste^[16].

A l'automne 1848, il est élu conseiller général du Canton d'Anduze^[17]. Membre de la Commission départementale chargée de la répartition des fonds d'entretien des routes nationales, dans une lettre au préfet datée du 18 janvier 1850, il n'hésite pas à rappeler au préfet les demandes faites par Anduze et restées à l'examen à la préfecture : le tarif et le

règlement de l'octroi, la création d'une brigade de gendarmerie et la construction d'un abattoir. Dans cette lettre, il souligne le grand besoin d'un secours pécuniaire pour l'amélioration de la ventilation et le chauffage des écoles communales d'Anduze. A ce propos, à la préfecture, une main écrira dans la marge, qu'il n'y a « aucun fonds affectés à ces dépenses de luxe » !^[18]. Réélu en juillet 1852, il deviendra vice-président du Conseil général du Gard. A deux reprises en 1852, il intervient auprès du préfet en faveur de l'Anduzien Hercule Lauze, père de deux enfants, qui a été condamné à la déportation en Algérie, suite à l'émeute anti-bonapartiste de décembre 1851, et qui verra sa peine commuée en placement sous surveillance^[19].

La société commerciale « Antoine Teissier et Compagnie » n'a plus en 1853 que deux sociétaires : son père Auguste et son oncle Frédéric-Achille Teissier. A la mort d'Auguste, le 26 mai 1853, cette société est dissoute. Le sociétaire survivant donne procuration à son gendre, le juge de paix Hippolyte Soulier et à son neveu Jules Teissier pour liquider la société et faire le partage de ses biens^[20].

Jules Teissier décède à Anduze le 27 avril 1863. En 1849, il a hérité de sa mère, née Rafin du Crouzet, du château d'Anduze, du moulin de Recoulin et de leurs dépendances. Etant sans enfant, ce sont les filles de son frère François-Marie-Léon (°1805, Anduze - +1860, Lyon), négociant à Lyon, qui héritent de ses biens. Marie Teissier, épouse Féline, et Delphine Teissier, épouse Verdet, vendent le 23 avril 1873 le château d'Anduze à un banquier protestant nîmois, François-David Saltet, époux Henriette de Frontin^[21].

Bibliophile averti, Jules Teissier possède une grande quantité d'ouvrages, révélant l'ampleur des matières auxquelles il s'intéresse : sciences, histoire du protestantisme et du Languedoc, littératures française, grecque et latine... Il lègue 796 de ses livres et 27 manuscrits à la ville de Nîmes. La liste de ces ouvrages figure, sous le nom de Legs Teissier-Rolland, au Catalogue de la Bibliothèque municipale de Nîmes, tome 4, publié en 1892. Le reste de sa bibliothèque est léguée à la bibliothèque publique de la ville d'Anduze^[22].

N.D.L.R. : Jules Teissier est également l'auteur d'un *Souvenirs des Pyrénées*, impr. Vigne, 1834. Du Service hydraulique en France peut être consulté et téléchargé sur le site de la BNF (www.bnf.fr).

^[11] Biographie de Jean-Jacques Paulet, par H. Depasse, parue dans le Lien des Chercheurs Cévenols N° 126, 2001.

^[12] Archives municipales d'Anduze - AD30, Dépôt Anduze, 1 K 15.

^[13] Archives municipales d'Anduze - (Fajon, H.) : Pièces et documents officiels pour servir à l'histoire de la Terreur à Nîmes et dans le département du Gard, Nîmes, 1867.

^[14] AD30, Dépôt Anduze, CC 445 - AD30, II E 10-908, 10-6-1768.

^[15] AD30, Dépôt Anduze, 1 D 4.

^[16] Archives municipales d'Anduze.

^[17] Frossard, E. : Tableau pittoresque, scientifique et moral de Nîmes et de ses environs, Toulouse, 1854, p.349.

^[18] Un pouce d'eau : 822 litres par heure (Dardalhon, J. et Delmas, G. : art. « Antoine Deparcieux », in Cévennes Magazine N° 1214, p. 15).

^[19] Cévennes Magazine N° 1235 (13-3-2004) : art. « Question d'eau », p.4.

^[20] Pieyre, A. : Histoire de la ville de Nîmes, Nîmes, 1886, t. 2 p. 42.

^[21] Fabre, G. ; Fiches, J. L.; Paillet, J. L. : L'aqueduc de Nîmes et la Pont du Gard. Archéologie, géosystème et histoire, 1991, p. 361.

^[22] Pieyre, A. : op. cité, pp. 191-192.

^[23] Cévennes Magazine N° 1237 (27-3-2004) : art. « Question d'eau », p. 6.

^[24] Archives de l'Eglise réformée d'Anduze.

^[25] AD30, 2 M 54.

^[26] AD30, 2 M 74, 2 M 89, 2 M 90.

^[27] AD30, Dépôt Anduze, 2 K 3.

^[28] AD30, 1 M 570.

^[29] AD30, 1 M 585.

^[30] AD30, II E 82-1488, 3-6-1854.

^[31] AD30, II E 82-1591, 29-4-1873.

^[32] Ces ouvrages ont-ils survécu aux inondations ? Dans l'affirmative, il serait souhaitable qu'ils soient mis à la disposition du public, selon le souhait du testateur.



Des compléments sur l'histoire d'Anduze

La vente de la Seigneurie d'Anduze

Il y a quelque temps notre ami Jean Castan avait repéré dans un registre notarié une copie du compoix d'Anduze ^[1].

Le 3 octobre 1788, devant ce notaire Yvaren, Françoise Folquier d'Airebaudouze veuve de Mr De Saxy et Marie Fleurie de Saxy sa fille », épouse du marquis d'Avignon, cèdent pour 30000 livres à Marie Jeanne Madeleine Bardy, épouse de « Daniel d'Hostalier seigneur et baron de Saint Jean de Gardonnenque, Veirac, Vabres et autres lieux, conseiller en la cour des comptes aides et finances de Montpellier y habitant », l'ancienne baronnie érigée en marquisat en faveur de François d'Airebaudouze en novembre 1645. A cette occasion, le notaire, arlésien comme le marquis d'Avignon, reprend l'énumération des parcelles qui faisaient l'objet de la vente et donc une partie du compoix. Outre l'enregistrement de l'acte qui permet de comprendre comment cette terre est passée des Airebaudouze à Daniel Hostalier ^[2], il a rassemblé :

- Une « note sur la terre d'Anduze », avec l'énumération des mutations.
- Un « commentaire sur l'édit des hypothèques », garantissant à l'acheteur qu'il n'a pas à craindre une « demande en rescision ».
- Et enfin le « chapitre 2 d'un ouvrage sur Anduze », antérieur à celui de Paulet ^[3], dont le notaire nous dit qu'il « fait partie d'un ouvrage contenant l'histoire de la ville d'Anduze [...] fait environ l'année 1765 ». Il ajoute, comme nous-mêmes, « je voudrais bien l'avoir entier ».

L'ensemble du document (acte de vente, histoire d'Anduze...) est d'autant plus intéressant pour nous qu'il était parfaitement inconnu de Paulet. Celui-ci, qui ne signale d'ailleurs pas ses sources, indiquait la vente de la propriété des Airebaudouze sur Anduze en 1760 par leurs descendants.

Le docteur s'est-il trompé de diagnostic ? Nous ferons une réponse de normand. Par le premier acte, les Airebaudouze cédaient à quatre particuliers, MM. Roquier, Julian, Bidal et Campesval pour 40000 écus, ce qui lui paraissait l'essentiel : la « terre et son château d'Anduze ». Mais l'essentiel pour les Airebaudouze, qui pensaient comme des nobles d'Ancien Régime, concernait évidemment la seigneurie. Étaient donc compris dans cette deuxième vente les

biens sur lesquels celle-ci reposait : deux devois de pêche sur la rivière du Gardon « l'un appelé Peirefourcade au dessus de celui dont ledit seigneur baron de Saint Jean jouit et l'autre au dessous qui va jusques à la juridiction de Tornac, ensemble le droit de chasse dans toute l'étendue de ladite terre », les censives et « l'ancien château comtal qui est au dessus de la ville d'Anduze au pied de la montagne de St Julien où sont actuellement la prison avec le terrain y attenant [...], le droit qui peut leur appartenir sur une chapelle dans l'église paroissiale St Etienne d'Anduze, sur les bancs qui peuvent y être placés, le droit qu'elles peuvent avoir d'établir un bac sur la rivière de Gardon au cas que le pont d'Anduze viennent [sic] à tomber, les matrices et étalons des poids et mesures qui peuvent leur appartenir et qui sont députés entres les mains des échantilleurs », etc...

La succession de la Seigneurie d'Anduze

La terre d'Anduze fut érigée en marquisat par lettres patentes de novembre 1615 « en faveur d'Airebaudouze et de ses descendants mâles ». Elle était auparavant « jouie à titre de baronnie avec justice haute moyenne et basse, exercée par un baillif, lieutenant et autres officiers, relevant seulement de sa majesté avec plusieurs fiefs ». Lors de l'érection du comté d'Alais accordée par Philippe VI ^[4] en 1346 au comte de Beaufort, il fut laissé à son choix de donner le titre de comté à la baronnie d'Anduze ou à celle d'Alais. Roger de Beaufort donna la préférence à Alais « parce qu'il en avait seul la justice et seigneurie au lieu qu'il n'avait que la moitié de celle d'Anduze qui était en partage avec l'évêque du Puy ». En effet, l'autre moitié de la ville dépendait alors de l'évêque du Puy, depuis qu'en septembre 1307 Philippe IV l'avait dans le cadre d'un pariage échangé contre « la moitié de la ville, juridiction leude et péage de la ville du Puy ».

C'est cette moitié que Jean et Nicolas d'Airebaudouze achetèrent le 5 juillet 1539 devant Mrs Guillaume Paillien et Jean Trouvé notaires au Châtelet de Paris, à l'évêque du Puy moyennant « le cens de six vingt livres tournois à chacune année et fête de Saint Michel et un marc d'argent toutes les fois qu'il y aura vacation de l'église à l'évêque », rente rachetée ensuite par François d'Airebaudouze, président de la cour des aides de Montpellier, pour 3000 £ le 30 septembre 1563 ^[5].

Le 24 juin 1547, Jean et Nicolas d'Airebaudouze achetèrent la deuxième moitié d'Anduze à Marc de

Beaufort. Cette possession était contestée par Henry de Montmorency, puisque celui-ci s'en déclare propriétaire en 1596 ^[6]. L'arrêt du parlement de Paris du 18 juin 1598, suivi de la transaction du 16 octobre 1599 reçue par Noël Planque notaire de Montpellier, mit fin en partie aux prétentions des comtes d'Alès. Les Airebaudouze continuent en effet à tenir cette partie à fief franc et honoré des comtes d'Alais jusqu'à la vente de 1788.

L'anonyme de l'histoire d'Anduze

Rien ne permet d'identifier l'auteur de cette *Histoire d'Anduze*. Bien que vraisemblablement restée manuscrite, il avait certainement prévu de la publier, précisant même qu'une « figure sera jointe au chapitre des monuments en y ajoutant ce qui lui est particulier ». A-t-elle d'ailleurs été terminée ?

Les circonstances de la vente, en deux étapes, ne sont peut-être pas étrangères à son écriture. On peut penser que les Airebaudouze souhaitant valoriser leur seigneurie avant de la céder, voire simplement en garder un souvenir aient sollicité eux-mêmes sa rédaction. L'hypothèse est d'autant plus plausible qu'elle vient en quelque sorte appuyer la vente.

Quoi qu'il en soit, elle apporte par rapport au texte de Paulet de précieux renseignements sur Anduze et ses fortifications. Pour la plupart, les auteurs anciens font part de leurs déductions, et même souvent de leurs suppositions, sans nous indiquer ce qu'ils voient. Nous avons au contraire là un témoignage très précis et par conséquent très précieux sur l'état des vestiges au XVIII^e. Place donc au texte.

Annexe : L'histoire d'Anduze par un anonyme du XVIII^e siècle

Chapitre 2 : contenant les fortifications de la ville d'Anduze

Cette ville dont l'origine est inconnue ainsi qu'il sera observé au chapitre suivant, existait sans contredit dans le temps que les Romains firent la conquête des Gaules, même plusieurs siècles avant (*Note en marge* : il existe à Nîmes une grande pierre portant cette inscription « Nemausus, Ucetia, Andusia colonie romaine »). Elle passa par conséquent sous leur domination. Mais lors de la décadence de leur empire, les barbares en ayant inondé la plus belle province de même que les Gaules, cette ville dis-je, se trouvant par sa situation la gorge des Cévennes, pays abandonné à lui-même à cause des différentes révolutions, ne se soutenant que par ses propres forces, devint par cette avantageuse situation et les ouvrages dont elle était munie un boulevard ^[7] contre les incursions de ces barbares, Vandales et autres Goths, Sarrasins, et ensuite contre les

Anglais. Ces peuples ne purent jamais avancer leur conquête de ce côté-là. Anduze fut pour eux une forte barrière, à quoi d'ailleurs contribuait beaucoup la difficulté des chemins.

La vente faite par le Dauphin à Guillaume Roger vicomte de Beaufort le 23 juillet ... 1345, indique parfaitement que la ville était fortifiée, puisqu'il y est porté en ces termes « medietatem villae Andusiae et totam Andusensiam ad ipsum dominum Delphinum nunc pertinentes et pertinui consuatis ad olim ad dominum regem praedictum una cum castri et fortalitiis dicit loci quae olim ad dictum dominum regem pertinebant in solidum ».

Ces fortifications indépendamment des murailles de clôture fortifiées de tours, de vedettes ^[8] de distance en distance, d'une bonne courtine, fossés et pont-levis, consistaient en celles faites sur la montagne St Julien, savoir en un petit fort ou redoute au midi sur le sommet qui forme à ces endroits une pointe de rocher où terminait et termine encore la partie de murailles qui fait même corps avec celle de la ville. Aussi au midi, il paraît actuellement quelque reste de ce fort flanqué pour lors et sans fossés et en un autre fort ou tour sur l'autre extrémité de la montagne au nord et sur un écrêtement formant une petite plateforme dominant totalement sur la ville, par conséquent sur le pas ^[9] supérieur dont il a été fait mention dans le chapitre précédent.

A côté de cette tour au nord était une citerne creusée dans le roc, laquelle subsiste actuellement exceptée une partie de la voûte à plat qui lui servait de couvert. Il paraît même par une muraille autour du vase qui forme la citerne, avec laquelle cette muraille à présent au rez-de-chaussée du sol de la plateforme fait même corps, qu'il y avait dessus un petit donjon ou une espèce de bâtiment qui servait aussi de défense à cette citerne dont la figure sera jointe au chapitre des monuments en y ajoutant ce qui lui est particulier.

Un mur très épais contre lequel la tour était placée, mais en dedans, formait jusque au couchant de la montagne la plate-forme dominée par une autre sur laquelle l'on voit encore quelque reste d'un oratoire ou chapelle dédiée à saint Julien, nom qui est resté à la montagne.

La grandeur de cette chapelle qui, avec le péristille occupait (à un petit parapet près) au couchant toute l'étendue de cette plateforme est indiquée par les fondations, qui paraissent à plat et au rez-de-chaussée. Il n'y a d'entier que la muraille au couchant en toute la longueur de la nef placée sur l'escarpe et qui avec le mur dont il vient d'être parlé faisait l'entière enceinte du résidu de deux plateformes, enceinte qui était percée au couchant par une petite porte pratiquée dans le mur du sanctuaire de la chapelle par où l'on descendait de la montagne du même côté ainsi qu'il a été remarqué au 1^{er} chapitre où il est traité de la situation et emplacement de la ville. Cette partie servait tant aux moines du monastère



Les « coins ou angles en pointe de diamant » de la tour de l'église (cl. G. Caillat)

de Gravies qu'aux habitants des hameaux voisins, lesquels au moyen d'un petit sentier et de marches d'escaliers taillées sur le roc aux endroits inaccessibles du derrière de la montagne montaient un à un, unique endroit par où l'on peut alors monter et arriver sur la montagne du côté du couchant et qui est à présent impraticable.

Mais plusieurs siècles avant, elle avait servi de porte de secours (peut-être pratiquée différemment) à l'entier fort qui occupait avec son enceinte plus que le tiers du haut de la montagne.

Ce fort était en sûreté de ce côté-là puisque dix hommes placés sur une autre petite plateforme qui n'en pouvait pas contenir davantage, au bas de la porte d'où l'on descendait par quatre ou cinq marches taillées aussi sur le roc, en aurait arrêté un nombre très considérable, ceux-ci ne pouvant paraître qu'un après l'autre.

Depuis ces deux plateformes jusque au fort au midi et le long de l'écrêtement de la montagne, régnait un mur de clôture aux endroits les moins escarpés. Ce qui était inaccessible n'en ayant pas besoin, cependant cette partie était encore défendue de tours et vedettes de distance en distance dont les fondations paraissent actuellement.

Sur la face de la montagne jusque à moitié corps paraissent également de distance en distance les fondations de plusieurs bâtiments qui étaient peut être autant de petits forts ou redoutes dont les escaliers en certains endroits sont taillés sur le roc.

Tout cela était fermé d'une bonne muraille fortifiée de tours dans les angles et aux endroits de la montagne les plus accessibles.

Entre cette enceinte et la ville telle qu'elle est actuellement, il y a une distance de quelques toises. En la partie la plus serrée mais beaucoup plus étendue à droite et à gauche, sur laquelle était anciennement construite des maisons dont il a été déjà fait mention au chapitre de la situation de la ville et qui formait le quartier de la Coste, il faut pourtant observer que tant la muraille de cette enceinte au midi que celle de la ville aussi au midi sont attenantes en son même corps.

Il y a aussi dans cette enceinte un grand bassin de quelques toises de diamètre formé par la nature, très profond, toujours plein jusques au bord d'une très bonne eau qu'on n'a vu jamais tarir, mais qui n'en répand jamais en dehors.

L'on voit encore du côté du nord dans une partie du roc : un trou, ouverture de la longueur de 3 pieds et de la largeur d'un pied, avançant de 3 pieds dans l'intérieur, y en ayant autant de profondeur, et creux et toujours plein d'eau très bonne à boire ; une grande caverne composée de deux grandes pièces formées aussi par la nature, dont l'intérieur de cette enceinte peut bien avoir place ici, l'on y descend avec peine par une petite ouverture ou gorge le long de laquelle et sur le roc, l'on avait taillé quelques escaliers dont partie sont actuellement enlevés.

Si cette montagne fut ainsi fortifiée pour servir de défense à la ville ou de refuge dans le besoin aux habitants, ou si c'était là les premiers habitants de ceux auxquels la ville d'Anduze doit son origine, est un fait que l'on ignore, mais qui marque cependant la plus grande antiquité de la ville. Quoi qu'il en soit, une vieille tradition a donné pour certain que ce fut la montagne qui la première commença à être habitée.

Quoi qu'il en soit, il ne paraît de tous ces différents ouvrages que la surface des fondements (fondations), tout ayant été abattu à un point qu'il n'a point été laissé pierre sur pierre à l'exception de la cage de la citerne, de ce qui reste de la chapelle et du fort au midi, de même que la muraille du même côté qui fut réparée et relevée en partie par les soins de Mr le duc de Rohan.

Une des preuves les plus sensibles des différents bâtiments épars sur cette montagne est que toute la surface dans l'intérieur de l'enceinte est presque couverte, tant de pierres, de briques que de tuiles, de morceaux de pierres ouvrées, polies, taillées ou équerrées. Nulle cependant n'est entière.

Les autres fortifications

1° une ancienne forteresse placée presque au milieu de la partie de la ville dite de Bourgon [sic]. L'on y

voit encore une maison très antique dans un grand enclos ou enceinte dont la muraille en grosses pierres grises et froides est très épaisse, le tout possédé en fief noble.

Cette maison qui a toujours porté le [nom de] château de Bourbon a été de beaucoup plus grande qu'elle n'est à présent. L'on en juge par les restes des murailles de quelque bâtiment et même par la [mot illisible] des pierres entières dont il ne subsiste que les quatre murailles en grosses pierres de la même nature que celles du mur de clôture, qui en certains endroits a été réparé ou relevé, mais bien moins solidement. Ainsi le plus ancien bâtiment est bien différent du moderne, quoique celui de la maison actuellement l'égal, soit très ancien.

Une tour de la même bâtisse que l'ancien bâtiment et dont il ne reste qu'une partie petite, construite sur la première porte d'entrée du mur de clôture qui lui servait de première défense et au milieu de la cour.

Dans le terrain il subsiste encore une vaste citerne qui a toujours été entretenue.

Mais, quoique par la perte des anciens titres l'on ignore l'époque de la construction de cet édifice, l'on a toujours jugé que c'était l'une des plus anciennes forteresses de la ville et que s'approprièrent les anciens seigneurs, les illustres Bremond [sic pour Bermond].

S'ils en firent leur habitation, c'est un fait que l'on ignore, attendu que dans le bourg autre partie de la ville dont il a été parlé, il y a une autre maison seigneuriale beaucoup plus moderne bâtie et adossée contre deux faces d'une grosse tour carrée, bâtiment très antique, dont il sera plus bas fait mention.

Les Bremond se l'approprièrent aussi et tant cette tour que la maison avec un grand domaine au terroir de Veirac et au couchant du plan de la Mole, le tout noble, joint à une mouvance considérable, forme un fief qui, démembré depuis plusieurs siècles du domaine des seigneurs d'Anduze, a été possédé par des seigneurs particuliers et des mains de Mr le baron de Pezène passé au père de Mr Hostalier conseiller à la cour des aides à Montpellier qui le possède actuellement.

2° L'on n'a aucune idée ni l'on ne voit aucun reste de quelque autre maison seigneuriale ancienne. Mais les deux dont il vient d'être parlé ayant sans doute souffert beaucoup des dégradations pendant le temps que nos Rois eurent la seigneurie de la ville, Marc de Beaufort, devenu seigneur d'Anduze et d'Alais par la vente que lui en fit Humbert Dauphin, fit bâtir un château au milieu du quartier dit la Coste et au dessous de l'enceinte du fort de la montagne et sur un emplacement de roc aplani. Il n'en reste à présent qu'une grosse tour carrée qui sert de prison et sur le derrière deux murailles l'une au midi et l'autre au couchant ^[10].

Ce château était nommé le château comtal, Marc de Beaufort ayant pris le titre de comte par l'érection d'Alais en comté qui lui appartenait aussi, même pour démontrer que c'était lui qui l'avait fait construire, il faisait insérer dans tous les actes qu'il passait les mots suivants « passé en la ville d'Anduze dans son château neuf », ce qui indique qu'il y en avait d'autres dans la ville ou tout au moins un ; à non tenir précisément aux termes de la vente « una cum castro » et comme il ne paraît dans la ville ni au dehors aucun vestige de quelque autre château ou maison seigneuriale excepté les deux premiers, savoir le château de Bourbon et la maison adossée contre la terre du bourg, il faut préjuger tout au moins que le château Bourbon était celui porté par la vente comme plus ancien, qualifié d'ailleurs de tout temps par le titre de château, celui qui existe actuellement ayant été construit par les soins et aux dépens de Jean d'Airebaudouze aux mains duquel passa la seigneurie d'Anduze au milieu du 16^{ème} siècle.

Mais, depuis Marc de Beaufort, tout le château de Bourbon avec son parc et enclos attenant et la tour du bourg avec la maison joignant et le domaine de Veirac ont été possédés et le sont actuellement en arrière fief.

3° La tour placée dans le bourg ^[11] peut bien aussi être mise au nombre des fortifications. Elle est carrée composée de six pièces ou étages l'une sur l'autre toute voûtée. La hauteur en est de 14 toises y compris le dessus de la dernière voûte, sur laquelle on allumait des feux. Chaque face a 5 pieds et demi de large, le mur 5 d'épaisseur, construite de grosses pierres grises équerrées, les coins ou angles en pointe de diamant.

4° le pas inférieur dont il a été parlé, également fortifié de bonnes défenses consistant en deux redoutes l'une sur l'emplacement où est le château vieux de Tornac, l'autre sur une pointe de rocher, de l'autre côté de la rivière à l'extrémité de la juridiction ou terroir d'Anduze vis-à-vis l'une de l'autre. Ce dernier dominait sur le chemin conduisant à Ribaute au pied du rocher, il n'en reste qu'une partie des quatre murailles. Il était nommé dans les anciens titres souterrain, et le premier subterrain dans l'enceinte duquel était une tour où l'on allumait des feux servant de signaux, dont il sera traité plus bas.

Ces deux dénominations de souterrain et subterrain dérivent du latin super est, infra est, en effet le subterrain est plus élevé que l'autre.

La tour subsiste en son entier au milieu du château nommé le château vieux à cause d'une moderne construite depuis 80 ans au pied de la montagne immédiatement après le pas au midi où commence en pointe la plaine de Tornac.

L'on ignore lequel du fort ou de la tour fut construit le premier ou s'ils le furent en même temps. Ce qu'il y a de certain c'est que depuis la fin du 3^{ème} siècle, jusques au milieu du 8^{ème} que les Sarrasins après des pertes considérables furent chassés du Languedoc, tant cette tour que toutes celles qui

furent édifiées dans le pays et dont plusieurs sont encore en leur entier ne le furent que pour donner des signaux par des feux, lors des approches, invasions ou courses des barbares. De là elles furent nommées phares.

Tours à signaux

Les différents peuples, Vandales, Alains, Gots, ceux-ci avant leur établissement paisible dans le pays des Arécomiques ou Septimanie, et les Sarrasins, ces derniers ayant occupé les plus belles villes du Languedoc pendant 40 ans. Ces peuples dis-je, soit qu'ils ne puissent pénétrer dans les Cévennes par rapport à la difficulté des chemins et aux différentes gorges, celle d'Anduze étant la plus considérable, soit d'ailleurs que considérant les Cévennes comme un pays de montagne dont ils se mirent peu en peine de se rendre maître ou de le conserver, aimèrent mieux se contenter de la plaine, se bornant à piller et ravager le pays de montagne. A quoi ils ne réussaient pas toujours, puisque s'ils se fussent rendus maîtres de ces tours, ils ne les auraient plus laissées subsister pour ôter tout asile et tout secours aux paysans qui, avertis de leur approche par les feux ou signaux allumés sur le haut des tours placés à la vue l'une de l'autre, ou se rassembleraient pour leur empêcher le passage ou se réfugiaient dans leurs forts où ils transportaient tout ce qu'ils pouvaient de leurs effets.

Quoi qu'ils en soient, il est pourtant certain que les Vandales qui au retour d'Italie ravagèrent et dévastèrent le Gévaudan, descendirent ensuite dans le Bas Languedoc, ne prirent pas la route d'Anduze, mais bien celle de Saint-Ambroix et pays d'Uzès.

Ces tours qui se répondaient respectivement et se communiquaient leurs signaux, construites toutes dans le même goût sans arts en grosses pierres dures, grises et équarries par les côtés, de fait marquant avoir été édifiées presque dans le même temps, il y en avait au-delà et en deçà d'Anduze, le long de la rivière. Celles au-delà sont celles de Tornac, Ribaute, Brignon et Boucoiran. Celles au deçà sont une sur la montagne de Montsauve ^[12], à un quart de lieu d'Anduze la seconde, celle de Thoiras, et la troisième celle de Saint Jean de Gardonnenque, preuve sensible que la rivière étaient pour l'ordinaire principalement dans les pays de montagne, le guide de ces peuples inquiets ^[13] lesquels abandonnaient le pays de leur naissance pour aller chercher ailleurs de nouveaux établissements.

Toutes ces tours existent encore dans leur entier à l'exception de celle de Montsauve.

La ville fut encore fortifiée au midi d'une double enceinte qui continuait au-delà de la rivière jusques au haut de la montagne Pierremale. Il en paraît encore en certains endroits les fondations.

Les royaux

Anduze donc, soit par sa situation, soit par les différents ouvrages dont elle était munie et fortifiée tant en dedans que en dehors, veilla à la défense, servait à la conservation de ses voisines et de barrière tant du côté du Bas Languedoc, que du côté des Cévennes et du Gévaudan, le pays ayant également été exposé de ce côté-là puisque les barbares, sur la fin du 3^{ème} siècle portèrent leur fureur dans l'Auvergne et le Gévaudan, ainsi qu'il a été remarqué. Ils en laissèrent des marques principalement dans la capitale de ce dernier pays, mais l'histoire ne nous apprend pas qu'Anduze ait jamais servi de victime à la férocité des différentes nations qui inondèrent les Gaules, principalement le pays des Volques pendant 5 siècles. Il ne paraît pas aussi que les Anglais, lors des plus considérables irruptions, aient jamais pénétré par Anduze, quoique le Gévaudan et le Bas Languedoc aient essuyé sous eux le sort des armes. Ils trouvèrent même en Gévaudan des obstacles insurmontables, ce qui acquit aux habitants du pays le nom de royalistes ou royaux, et en terme du pays rujaux, dénomination sous laquelle est aussi compris le pays des Cévennes jusqu'à Anduze et dont les habitants de la plaine, que le nommé Gatien ou Goudeur, affectent à présent de se servir en signe de mépris, mais qui servait à perpétuité (le mot rayau) à la louange de tout le pays.

Cette ville dont les fortifications subsistaient encore en partie dans le commencement du dernier siècle, parut à Mr le duc de Rohan en 1620 et 1621 d'une situation si avantageuse qu'il en fit sa place d'armes. Il les augmenta, retoucha aux anciennes, remit en bon état celles qui avait essuyé des dégradations par le temps ou par la négligence, coup fatal pour la ville, de même que pour toutes les forces puisque après le traité de paix conclu à Lédignan et signé à Nismes en 1629 (ce qui ne laissa pas d'être nommé la paix de Lédignan) toutes les fortifications d'Anduze furent abattues par ordre de Louis XIII. Il n'en reste du côté du midi qu'une tour ronde à l'angle, dont les murs qui la forment font face au midi et au levant au haut de laquelle l'horloge est placée depuis longtemps. Les murailles et les portes furent laissées en l'état qu'elles sont à présent avec cette différence qu'elles servent non seulement d'appui, mais encore de muraille aux maisons qui depuis cette infortune ont été construites derrière les remparts.

^[1] Arch. départ. Gard 2 E 10/876 : tous les documents cités sont à la fin du registre, non foliotés.

^[2] Cf. LCC 131

^[3] Paulet, Histoire de la ville d'Anduze, 1847, réédité par Lacour, 1997.

^[4] Le notaire a confondu et noté par erreur Philippe IV le bel.

^[5] François d'Airebaudouze en avait pris possession le 29 novembre 1556 et fait hommage au roi le 7 avril 1557.

^[6] Cf. Le comté d'Alès

^[7] Dans le langage militaire le terre-plein d'un rempart, par extension

place forte qui met un pays à l'abri de l'invasion des ennemis : quand un boulevard s'ouvre devant soi c'est que la place est tombée, et non qu'on se trouve devant une large avenue bordée d'arbres.

^[8] Tourelles d'observation.

^[9] Passage étroit et difficile.

^[10] Voir notre article sur le château vieux d'Anduze in LCC 131.

^[11] La tour contiguë à l'église.

^[12] Commune de Générargues.

^[13] Instables.

et Bour...
nionne
Lauroux Pin...

Les listes d'absents, «phanatiques», camisards du diocèse d'Uzès en 1703 ^[1]

Pierre-Henri Rolland

Après une petite interruption, nous reprenons la publication des listes inédites des absents, fanatiques, camisards et autres suspects, publication commencée en 1995 dans le numéro 100 de LCC (numéro du 20e anniversaire). Les 33 listes publiées entre le numéro 100 et le numéro 135 de LCC traitaient des paroisses du diocèse de Mende. Le présent article et les deux suivants traitent des paroisses du diocèse d'Uzès, intégrant les listes des Archives du ministère des Affaires Etrangères et celles des Archives départementales de l'Hérault. Seront publiées ensuite les listes des diocèses de Nîmes et d'Alès, issues uniquement des Archives départementales de l'Hérault. Nous suivrons le même parti que précédemment, à savoir publier systématiquement, quand leur état le permet, une reproduction des documents permettant d'en contrôler, d'en rectifier éventuellement la transcription. Les listes qui suivent concernent le comté de Lussan, que nous avons séparé artificiellement de paroisses proches pour des raisons de commodité éditoriale : les listes de Lussan sont en effet nombreuses et détaillées, montrant bien que cette région était entièrement acquise à la cause camisarde, en tout cas sa jeunesse (les fichés sont presque tous désignés comme le ou les fils de ...), malgré les tentatives de la comtesse de Lussan pour les faire revenir dans le droit chemin. Ces listes servirent vraisemblablement aux enlèvements de population et "prises d'otages" effectuées par le maréchal de Montrevel, en particulier après le massacre de Valsauve.

Le comté de Lussan

1703

Estat de ceux qui sont criminels ou suspects
du dioceze d'Uzès 136

Lussan

Le batard de Gaspard Gaussen

Le fils d'Antoine Gibert...

Le rentier du Sr Rossiere...

Le fils de Michel Chazel

Daniel Prade fils de Pierre

Au mas de Prade Comté de Lussan

Le fils de Barberousse

Les deux valets du Sr Castagnier

Auroux hameau de Lussan

Le fils de Lauroux

Le fils de Gache

Les deux fils de Pierre Aussignargues

Malataverne Comté de Lussan

Le fils de Charles de la blessoune

Le fils de feu Charles Cezard

Le fils de Pierre Passerasse

1703

Estat de ceux qui sont Criminels ou suspects
Du dioceze d'uzès 136

Lussan.

Le batard de Gaspard Gaussen... Le fils de Michel Chazel

Le fils d'Antoine Gibert... Daniel Prade fils de Pierre

Le rentier du Sr Rossiere...

Au Mas de Prade Comté de Lussan

Le fils de Barberousse...

Les deux valets du Sr Castagnier

Auroux hameau de Lussan

Le fils de Lauroux

Le fils de Gache

Les deux fils de Pierre Aussignargues

Malataverne Comté de Lussan

Le fils de Charles de la blessoune

Le fils de feu Charles Cezard

Le fils de Pierre Passerasse

La lieue Comté de Lussan

Le fils de Bojard

Les deux compagnons du Sr Castagnier

Vendras Comté de Lussan

Le fils de Richard

Les deux fils de vicomte vicomte de

de Guisard

Le fils de pinlac

Lambland de Lussan

Le nommé Pélacé

Alégis Comté de Lussan

Le fils de N°6

Le fils du nommé Alégis

Audoubert Comté de Lussan 137

Jacques Roche pere

Jacques Vidal

Prouin Gibert

Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et documents vol. 1640, folios 136 et 137.

Roûlle de ceux qui manqueraient
auprès de lussan, qui sont allés avec
les Camizars ;

P
Premièrement Le fils d'anthoine Roux ayné
Le deux fils de Theofille Lamouroux
Le fils du Colltor
Le fils de petit
Le fils de Noualliers
Le fils de pierre ginoux
Le fils de pierre Rossiere
Le fils de Téné le guerier
Le fils d'André Priniere ancien catholique
Le fils de feu gabriel Breuzier
Le fils de gabriel Jausaud
Le fils d'estienne gide
Les deux fils de pierre Lamblard
Le bâtard de gaspard gausent
Le fils d'anthoine gibert
Le Rantier de monsieur Rossiere nottaire
Le fils de michel Charol Rantier de monsieur Chapellier
denismes
Le Berger de Jean Diziés de Charol
Le fils de pierre Prade rentier de monsieur le comte de Lussan
Daniel Prade
Les deux fils de feu Jacques Gibert
Les deux fils de Louis Brousun

Audabiat

Le fils de Jullian
Les deux fils de Laza Coste
Le fils de la Roche d'Audabiat
François Canroux fils à feu Jean

Prade

Le fils de la Barbe Roublés
Le fils de Razois
Les deux vallet de sieur Castanier
Le fils de Gardiol

Lauron

Le fils de feu gabriel Lauron
Le fils de Gache
Les deux fils de pierre aussignargues
Le fils de pierre Prade dit Pazuil
Le fils de feu Charles Lauron

Malataverne

Le fils de Chatte de la Blissonne
Le fils de feu Charles
Le fils de pierre de Passarasse
Le fils de Jean Dumas

Allegre

Le fils de Noel d'Allegre
Le fils d'André d'Allegre

Laque

Mathieu Neveu de feu Mathieu de Founade Marie
Le Pauteu pere et fils

Roûlle de ceux qui manquent au fort de Lussan qui
sont allés avec les camizars ;
Premierement le fils d'Anthoine Roux ayné
Le deux fils de Theofille Lamouroux
Le fils du Colltor (collecteur d'impôts ?)
Le fils de Pettit
Le fils de Noualliers
Le fils de Pierre Ginoux
Le fils de Pierre Rossiere
Le fils de Téné le guerier
Le fils d'André Priniere ancien catholique
Le fils de feu Gabriel Breuzier
Le fils de Gabriel Jausaud
Le fils d'Estienne Gide
Les deux fils de Pierre Lamblard
Le bâtard de Gaspard Gausent
Le fils d'Anthoine Gibert
Le Rantier de monsieur Rossiere nottaire
Le fils de Michel Chazel Rantier de monsieur
Chapellier
de Nismes (au-dessus dans l'interligne : David blessé
est revenu)
Le berger de Jean Diziés de Chazel
Le fils de Pierre Prade rentier de monsieur le comte
de Lussan
Daniel Prade
Les deux fils de feu Jacques Gibert
Les deux fils de Louis Brousun

Audabiat

Le fils de Jullian
Les deux fils de Laza Coste
Le fils de la Roche d'Audabiat
François Canroux fils à feu Jean

Prade

Le fils de la Barbe Rousse
Le fils de Razois

Auroux

Les deux vallet du sieur Castanier
Le fils de Gardiol

Lauron

Le fils de feu Gabriel Lauron
Le fils de Gache
Les deux fils de Pierre Aussignargues
Le fils de Pierre Prade dit Pazuil
Le fils de feu Charles Lauron

Malataverne

Le fils de Chatte de la Blissonne
Le fils de feu Charles
Le fils de Pierre de Passarasse
Le fils de Jean Dumas

Allegre

Le fils de Noel d'Allegre
Le fils d'André d'Allegre

Laque

Mathieu neveu de feu Mathieu de Founade Marie
Le Pauteu pere et fils

Le fils du Bolanger de la Leque
Le fils de Boier Rossiere rentier de monsieur Rossiere
Deux compagnons de monsieur Castanier

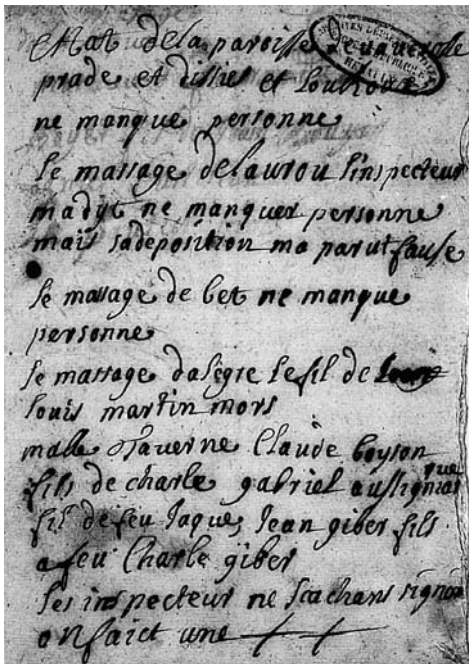
Vendras

Le fils de Richard
Le fils de Piatac
Les deux fils de Raymond rentiers de monsieur de Guiraud
Le fils de Barthelemy

Le fils du Bolanger de la Leque
Le fils de Boier Rossiere rentier de monsieur Rossiere
Deux compagnons de monsieur Castanier

Vendras
Le fils de Richard
Le fils de Piatac
Les deux fils de Raymond rentiers de monsieur de Guiraud
Le fils de Barthelemy

Archives départementales de l'Hérault C185 (pas de numéro de folio).



Etat de la paroisse de Vaucrose, Prade et Disier et Loubrouxne
ne manque personne
Le mariage de Laurou l'inspecteur
m'a dyt ne manquer personne, mais
sa déposition ma parut fausse
Le mariage de Bet ne manque
personne
Le mariage d'Alegre le fil de Louis
Louis martin mort
malle Taverna Claude Boyson
fils de Charles gabriel aussignar
fils de feu Jaques, Jean gibert fils
a feu Charles gibert
Les inspecteur ne sachans signer
on fait une +

Etat de la paroisse de Vaucrose, Prade et Disier et Loubrouxne manque personne

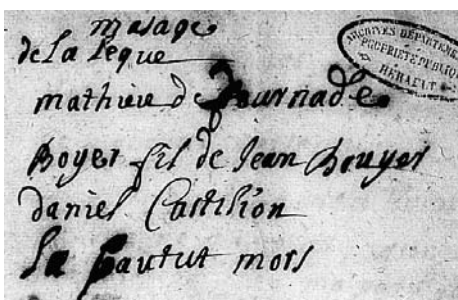
Le mariage de Laurou l'inspecteur
m'a dyt ne manquer personne, mais
sa déposition ma parut fausse

le mariage de Bet ne manque personne

Le mariage d'Alegre le fils de Louis Martin mort

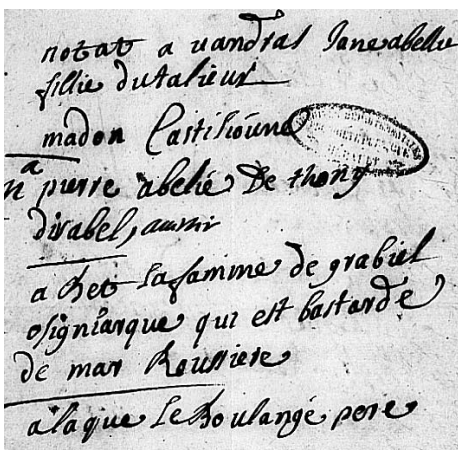
Malle Taverna Claude Boyson fils de Charles,
Gabriel Aussignargue
fils de feu Jaque, Jean Gibert fils
a feu Charle Gibert

Les inspecteur ne sachant signer
on fait une +



Masage
de la Leque
mathieu de Fournade
Boyer fil de Jean Bouyer
daniel Castilion
La Pautut mort

Masage de la Leque
Mathieu de Fournade
Boyer fils de Jean Bouyer
Daniel Castilion
Le Pautut mort



notat a vandras Jane abellie
fille du talieur
madon Castilioune
à Pierre Abellie de thony
disabel, aussi
a bet la femme de gabriel
osigniarque qui est bastarde
de mar Roussiere
a la que le boulangé pere

Notat a Vandras Jane Abellie fille du talieur
Madon Castilioune
na Pierre Abellie de Thony
disabel, [motillisible]
A Bet la femme de Grabielle osigniarque qui est bas-
tarde
de Mar Roussiere
A Laque le boulangé pere

Archives départementales de l'Hérault C185 (pas de numéro de folio).

Etat de ceux qui sont absents du lieu et fort de Lussan depuis le mois de juin ou environ
 Premièrement Pierre Rossiere fils de Pierre
 Jaques Soullier fils de Jean
 Pierre Nouallié fils de Jaques
 François Ginoux fils de Pierre
 Claude Piginiere fils d'andréantien catholique
 Estienne Brezun fils de feu Gabriel mort
 Theopille et Pierre Gide freres
 Anthoine Roux fils d'autre Anthoine
 Pierre fils naturel d'Alis Ginallier (?)
 Jacques Petit fils d'autre Jacques
 Le fils aîné de Vincent Huc
 Jean Jaussaud fils de Gabriel Jaussaud
 Un fils de feu Anthoine Gibert



Le fort de Lussan (carte postale des années 30)

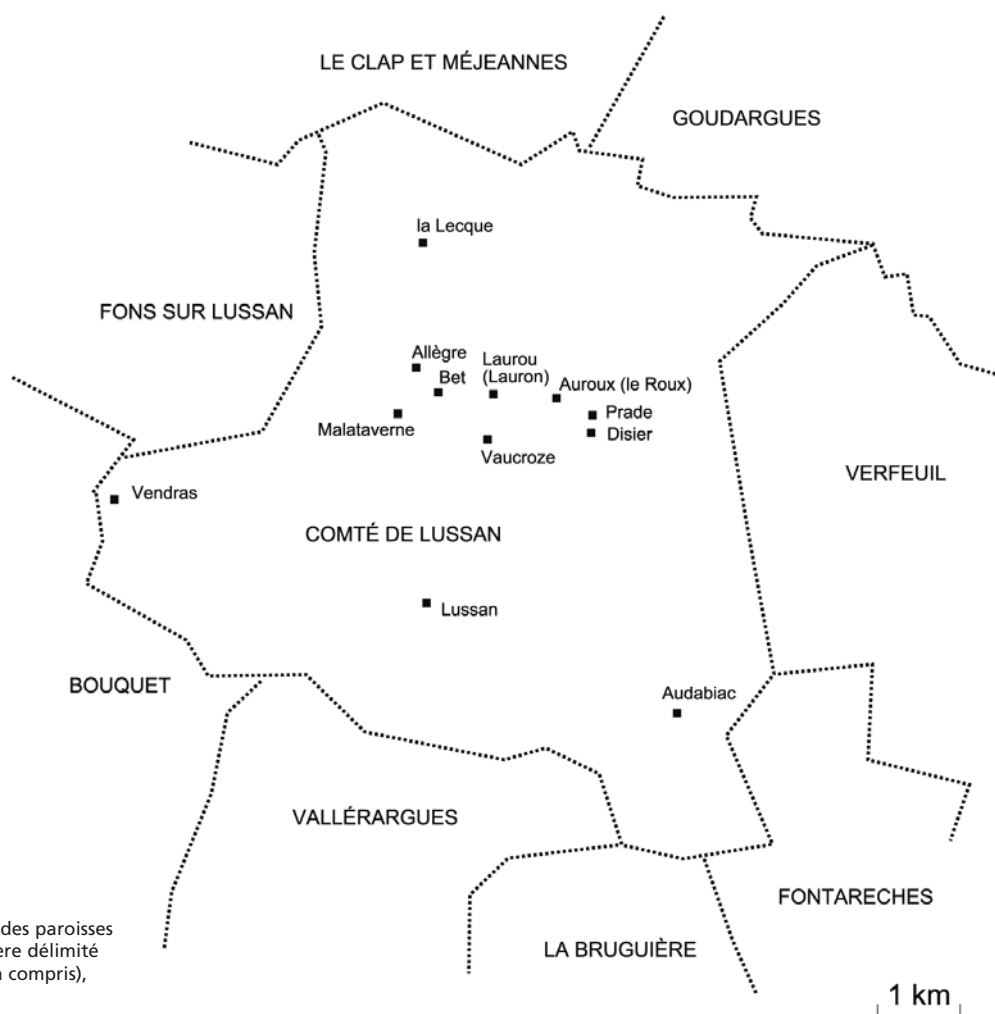
Nous soussignés inspecteurs et autres du fort du lieu de Lussan certifions le susdit esta contenir vérité fait audit Lussan le sixieme jour du mois d'aout (?) mille sept cens trois

Rourgas	Gausson	Gide
Roux	Masson	Grasset

Archives départementales de l'Hérault C185 (pas de numéro de folio). Nous ne publions pas la reproduction de cet état, vue sa mauvaise qualité.

Le comté de Lussan et ses hameaux ou mas isolés

Nous avons conservé l'orthographe la plus courante à l'époque.



Le prochain article présentera les listes des paroisses du diocèse d'Uzès d'un vaste quadrilatère délimité par Fons sur Lussan, Verfeuil, Uzès (non compris), Dions, St-Césaire-de-Gauzignan, Seyne.

Rondeau des commerçants de la ville d'Anduze

Bernard Atger

16 place du Coudoulié 30660 Gallargues le Montueux
atger.bernard@wanadoo.fr

Ci-joint le texte d'un « rondeau des commerçants de la ville d'Anduze » signé G. Moural que j'ai trouvé dans un vieux cahier de chansons comme on en trouve beaucoup en Cévennes, rédigé vers 1880 par Auguste Pongy, matricule 2671, classe 1890, qui était originaire de Saint-Etienne-de-Vallée-Française... Peut-être ce texte amusant pourra intéresser nos lecteurs ? En tout cas, il nous donne une indication sur les familles représentées dans les divers corps de métiers exercés à Anduze à la fin du XIXe siècle.

Voici les 5 premiers couplets de ce texte qui en comprend 19.

1°

Allons allons que tout s'efface
Sans plus tarder prouvons ici
Que chacun est bien à sa place
Dans ce charmant petit pays.

2°

Descends à l'hôtel du Lyon d'Or
Ou bien à l'Hôtel Fesquet
Tu verras que sans beaucoup d'or
Tu feras un dîner parfait.

3°

Puis chez Sirvin carte peu chère
Prends un repas que tu goûteras
Et si tu fais trop bonne chère
Docteur Mazel te guérira.

4°

Chez Gervais place tes valeurs
Prends Soubeyran pour patissier
Monsieur Vachier comme tailleur
Jourdan sera ton tapissier.

5°

Chez Hébrard tu prendras ta laine
L'ami Faysse fera tes voitures
Chaptal vend de la porcelaine
Et Fabre fera tes coiffures.

Tentative d'assassinat ou outrage à magistrat ?

André Séguron

En dépouillant la série 24 des A.D. de la Lozère (AD 48 11 2U 68), notre adhérent André Séguron a découvert un curieux dossier concernant une affaire qui paraît relever du délit d'outrage à magistrat. Un marchand, Jean Pouget, a passé la nuit du 2 au 3 Pluviôse à l'auberge des époux Rouvière sise au hameau de Chams, cinq kilomètres au nord de Grandrieu. Le 3 Pluviôse à 8 heures du soir, il aurait été agressé par 4 hommes armés au lieu-dit bois des Garnasses. Après avoir été recueilli par un habitant d'Aboulin, il dépose plainte le 4 Pluviôse auprès du juge de paix Jean-François Chirac qui réside à Chambon-le-Château.

D'après plusieurs témoins, il semble bien que le prétendu assassinat ne soit qu'un stratagème de Pouget pour échapper à ses créanciers.

Assassinat de Jean Pouget, marchand du lieu de Series (Sériers) département du Cantal. Le 3 Pluviôse An II à 8 heures du soir (22 janvier 1803).

Selon ses dires, le marchand Jean Pouget aurait été agressé par 5 à 6 brigands sur la route allant de Chams au Chambon (le Château) à l'entrée du bois des Garnasses. Jeté à bas de son cheval et violemment frappé, il se traîne jusqu'à Aboulin où il est secouru par Claude Ranc qui faisait la veillée avec sa famille et ses domestiques. Ranc lui fait boire de l'eau de vie dans laquelle il a fait infuser « un peu de Boute d'Alier ⁽¹⁾ pour lui raccommoier l'intérieur ». A la demande du marchand qui veut aller au Chambon, il lui prête un cheval et le fait accompagner par l'un de ses domestiques et 4 hommes du village, jusqu'au Chambon, domicile de Jean-François Chirac, le Juge de Paix du canton de Grandrieu.

Jean Pouget sera soigné par Vital Brunel, officier de santé de la commune de Grandrieu.

On lui aurait volé : « sa tace d'argent sur laquelle étoit gravé le nom de J.P. Albaret et 70 francs qu'il avoit dans les poches ». On lui a emmené son cheval lequel étoit chargé de deux malles pleines de marchandises et où se trouvoit la somme de 4500 francs, 4000 en or et 500 en argent.

A la tête de 12 hommes, le juge Chirac fouille les bois toute la nuit mais la neige qui recouvre tout, les oblige à se retirer.

Au matin, le cheval est retrouvé par les habitants d'Aboulin, attaché à un arbre au lieu-dit La Pinède, les malles ouvertes et pleines de neige.

Témoignages et enquête

L'enquête a été conduite par Jean-Baptiste Ferrand, lieutenant de la Gendarmerie Nationale.

Le 24 Germinal An II (14 avril 1803).

1^{er} témoin : Jean Tranchecoste, 33 ans, voiturier ^[2] de Chams. La veille de l'agression, il a aidé Pouget à décharger son cheval à l'auberge des époux Rouvière de Chams. Les malles ne sont pas très lourdes. Il remarque dans la cuisine un individu attablé. Il est vêtu d'une carmagnole ^[3] bleue et porte des guêtres de peau. Il est coiffé d'un grand chapeau rond rabattu sur les yeux. Pouget boit une bouteille de vin et dit à la cantonade qu'il a eu une grande frayeur à trois ou quatre portées de fusil de là en voyant 4 hommes armés de fusils traverser la route. Il a reconnu un individu du moulin de Chardou déjà condamné à mort. Il a été sauvé par l'arrivée de muletiers venant de Saugues.

Pouget soupe à la même table que l'homme à la carmagnole mais les deux hommes ne se parlent pas. Ensuite, ils vont se coucher dans le même lit ^[4]. Ils se lèvent à 5 heures du matin, « ils boivent de l'eau de vie ensemble » puis l'homme en bleu part pour aller, dit-il, à St-Flour, tandis que Pouget va à Grandrieu. Le déposant étant lui aussi allé à Grandrieu, il en revient au soir avec deux marchands de poterie et le nommé Plantin (qui lui aussi est potier). Lorsqu'il arrive à son auberge, Pouget est parti depuis une heure pour le Chambon.

2^{ème} témoin : Jean Roch Rouvière, expert et aubergiste à Chams. Il confirme le témoignage précédent, ajoute que l'homme en bleu était chaudronnier. Pouget lui aurait dit avoir rencontré un homme d'un certain âge qui lui conseilla d'aller coucher à Chams et non à St-Symphorien, « attendu qu'il rouloît de la canaille dans le voisinage de Trésbos ». Pouget lui dit avoir vu 4 hommes avec des fusils à deux coups, dont le nommé Fournier du Moulin de Chardou, « qui descendoient d'un rocher appelé le rocher du Moular avec un chien blanc qui les accompagnait ». Un autre des agresseurs pourrait être le fils aîné de la famille Romieu de Trésbos, « reconnu publiquement pour avoir fait le métier de brigand ». Rouvière déclare que Jean-Pierre Chastel de Trésbos et Louis Féminier du même lieu, lui dirent que certains avaient vu Fournier du Moulin de Chardou entrer chez les Romieu par la porte de derrière, et qu'on fit du feu ^[5] toute la nuit dans cette maison.

3^{ème} témoin : Jean-Pierre Chazalmartin de Chams. Il est allé à Saugues, où des habitants lui dirent que cette attaque est un coup monté par le marchand « un stratagème pour faire une banqueroute ». Pouget est resté à Saugues pour se reposer (il y demeure la plupart du temps). Ce témoin ne remarque plus aucune trace de coup et « il le vit bien portant ».

4^{ème} témoin : Madeleine Simon, femme Rouvière, aubergiste. Elle confirme que Pouget et l'homme en bleu « qui ne parlait pas », ont soupé ensemble à la même table et dormi dans le même lit. Pouget ayant laissé ses malles à Chams avant de se rendre à Grandrieu, l'aubergiste voulut durant son absence atteindre un almanach qui se trouvait sur le chargement. Malencontreusement, sa jupe s'accrocha à la serrure d'une des deux malles et le couvercle se souleva. Ce qui permit à la déposante de voir que ladite malle

ne contenait que trois pierres « pouvant pezer environ 4 ou 5 livres chaque » et, en dessous des pierres, des toiles d'emballage. La femme Rouvière déclare que Pouget reste à Saugues une grande partie de l'année. « On dit que cet assassinat est une supercherie pour frustrer ses créanciers ».

5^{ème} témoin : Jean Fraise, gendarme national à Grandrieu. Il boit avec le nommé Pouget qui lui dit que revenant de Langogne, il avait vu 4 individus sur la route de Soulis à Ancelpont. Le gendarme lui propose de l'escorter jusqu'à St-Symphorien, ce que Pouget refuse.

6^{ème} témoin : Barthélémy Coudeyre de Montauroux. Il déclare que, revenant de Chams « sur le déclin du jour », il avait rencontré un individu vêtu de bleu, avec un chapeau rond et un gros bâton. Trois cent pas derrière venait Pouget qui conduisait son cheval. Pour ne pas croiser Coudeyre, le « bleu » aurait fait un grand détour. Le « bleu » et Pouget étaient ensemble à Montauroux. Ils se séparent avant de rentrer dans le village, le « bleu » passera par Soulis et Pouget traversera Montauroux pour retrouver son compagnon « au grand chemin au dessus de Laval ». Vient ensuite l'inventaire de ce qui reste du contenu des malles de Pouget, essentiellement des tissus et des mouchoirs de différentes couleurs.

Espérons qu'un chercheur découvrira un jour le jugement de cette affaire, tout au moins s'y en a eu un. Vraisemblablement, la plainte de Pouget a été classée sans suite. Nous ne saurons donc jamais qui était l'individu à la carmagnole, et surtout quel véritable rôle il a joué.

Le mystère Deleuze

Olivier Montpeyroux
Route du Serre de la Can
48370 Saint-Germain-de-Calberte

Simon Deleuze (ou de Leuze ou de l'Euze) est né vers 1635, s'est marié vers 1668, avec Jeanne Dautun (ou d'Autun) en avait, vers 1685, 5 enfants, a vécu au hameau de Flandres, paroisse de Saint-Germain-de-Calberte.

Simon Deleuze fut un notable de son village : premier consul au cours de la décennie 1670, et lieutenant de viguier au marquisat de Portes, de 1660 à 1687. Il était propriétaire foncier et immobilier à Flandres, dont il avait acheté les droits seigneuriaux en 1670. Il a laissé de nombreuses fois son empreinte dans l'histoire locale : son habileté à louvoyer entre les deux confessions a probablement été à l'origine de la « non-dragonnade » de Saint-Germain-de-Calberte en 1685.

En 1686, il a participé aux interrogatoires des personnes arrêtées au cours d'une assemblée clandestine surprise. En 1687, il donne son dernier signe de vie publique (connue de moi), en participant à Mende aux Etats du Gévaudan comme représentant de la marquise de Portes.

Et puis, bizarrement, après cette date, plus rien :

aucune trace ni de lui, ne de sa famille, ni de ses terres dans le « recensement » catholique de 1697, aucune trace dans les listes de fugitifs que j'ai pu consulter, ni parmi les galériens. Même les descendants de sa sœur ne savent rien de leur « cousinage ».

Que faire, à partir de là, pour qui voudrait savoir ce qu'est devenu ce monsieur ?

La solution de ce problème, d'une importance certaine pour l'histoire locale, se trouve certainement dans les registres de minutes de notaires déposées aux A.D. 48, inaccessibles à qui n'a pas de compétences en paléographie.

Merci d'avance à toutes les bonnes volontés qui voudraient m'aider.

Le Centre de Documentation et d'ARCHIVES du Parc national des Cévennes (Gévolhac Gard)

Marie-Lucy Dumas, correspondante L.C.C.

à Gévolhac

marie-lucy.dumas@9online.fr et 04 66 61 12 42



Le Centre de documentation et d'archives du Parc National des Cévennes à Gévolhac (cl. G. Caillat)

Le Centre de documentation et d'archives « La mémoire des Cévennes » a pour objectif de récolter et mettre à disposition la documentation écrite de caractère scientifique sur les Cévennes et les zones où s'exerce la compétence du Parc national (Réserve de biosphère, etc.).

Sa base de données comporte 13 500 références en sciences de la nature et de l'Homme (Histoire, ethnologie,

archéologie, géographie, botanique, zoologie, géologie...) et plusieurs collections de revues qui concernent la région dont la collection complète du Lien des chercheurs Cévenols par exemple. La base de données est accessible au public sur Internet (<http://www.bsi.fr/pnc/Data/bibliotheque/bibliotheque.htm>), les lecteurs peuvent ainsi préparer de chez eux leurs recherches et sur place en salle de lecture.

Il accueille aussi des fonds privés (Fonds de Roche sur les seigneurs de Gévolhac, Fonds Jean Roux sur les recherches menées par l'abbé Roux entre Vialas et Aujac, et Fonds Pellet et Calcat (en cours d'inventaire). Il accepte avec gratitude tous les dons de mémoires de recherche universitaire et établit avec l'auteur les conditions de leur communication au public.

Il reste le siège social de notre association et conserve de la documentation sur notre revue « Le Lien des Chercheurs cévenols ».

Sa salle d'accueil du public permet de visionner les microfilms des B.M.S. des communes gardoises aux alentours de Gévolhac. Les règles établies par les Archives départementales concernant la photocopie des documents s'appliquent au centre de documentation et d'archives; mieux vaut donc se munir de son appareil photo numérique.

Le Centre de documentation du Parc national des Cévennes est une chance pour Gévolhac, son canton et ceux proches de Villefort et du Pont-de-Montvert, car il permet aux habitants intéressés par leur région de faire des recherches sur place. D'autre part, les personnes venant de loin peuvent organiser leurs recherches sur plusieurs jours et bénéficier des possibilités touristiques de la commune ne matière de logement et de restauration.

Le Centre accueille un public de chercheurs, d'étudiants, de généalogistes et de simples curieux qui peuvent y trouver en outre les diverses brochures éditées par le Parc.

Au n° 3 de la Grand Rue s'ouvre la boutique du Parc national des Cévennes avec brochures, livres, vidéos, idées de randonnées ou de visites des divers sites du Parc. On peut y trouver de jolies idées de cadeaux. Pour y venir c'est très simple, le Centre ne se trouve pas loin de la gare de Gévolhac, sur la Place du Colombier. Mais il vaut mieux téléphoner auparavant pour connaître les jours et heures d'ouverture (en principe les lundis, mercredis et vendredis).

Téléphone : 04 66 61 19 97

Fax : 04 66 61 29 40

Courriel : doc@cevennes-parcnational.fr

Site Internet : www.cevennes-parcnational.fr

Nous tiendrons régulièrement nos lecteurs informés des nouveautés et des trésors de ce centre.

^[1] Boute d'Alier : boute : récipient vinaire en peau de vache ; Alier ? Nous sommes près des gorges de l'Allier.

^[2] voiturier : muletier.

^[3] carmagnole : veste étroite à larges revers et à plusieurs rangées de boutons. Ce vêtement nous est venu de la ville italienne de Carmagnola. Au début de la révolution, la mode en fut introduite en France par les Jacobins, d'où la célèbre chanson à danser.

^[4] Dormir dans le même lit : Ne surtout pas croire que Pouget et l'homme à la carmagnole aient des mœurs particulières. A l'époque, il n'était pas rare dans les auberges que des étrangers passent la nuit ensemble.

^[5] « Fit du feu » : la cheminée resta allumée.



Un mariage à Saint-Ambroix à la fin du XVI^e siècle

Gabriel Pieters



Bague en forme de main touchée (coll. G. Pieters)

Entre les pages du registre ^[1] d'un des notaires Jean Chastanier de Saint-Ambroix se trouvent insérées six feuilles volantes concernant le mariage de leur confrère Simon Vergier avec Lidye (alias Ledye) Sasse ^[2], datés des 15 mai au 10 décembre 1596. Les événements qu'elles relatent, collectés en vue d'une action en justice, constituent la principale source d'informations que nous ayons découverte sur les coutumes de mariage. On se souvient de la formule immuable figurant dans tout contrat "*et icellui mariage promis solempnizer à la première réquisition de l'un d'eulx.*", c'est ici l'occasion d'en vérifier la portée réelle.

Pactes de Mariage pour M^e Vergier

Mercredi 15 mai 1596

Dans la maison de Jehan Sas (héritier nommé par autre Jean, son défunt père) a été « *promis, accordé et arrêté* » le mariage d'entre me Simon Vergier notaire royal et Lydie Sasse, assistée de Simone Giele sa mère, de Jehan Sas son frère et de me Michel Sas son oncle paternel et « *de l'adviz d'iceulx* ». Les futurs époux promettent de solenniser leur mariage "en l'église réformée de notre seigneur Dieu Jésus-Christ".

La mère et le fils constituent en douaire à Lidye, pour tous ses droits de légitime, une maison assise à Saint-Ambroix, rue de la Fabrarye ^[3], valant 950 francs ; la somme de 400 francs, plus 50 francs pour des robes ; un lit de camp en noyer, garni ; 12 *linseulz*, de la vaisselle d'étain, un *chandellier lothon*, 12 nappes et 12 serviettes, le tout payable le jour des noces. En cas de restitution survenant par le décès de l'un ou de l'autre, la maison appartiendra à me Vergier et aux siens, moyennant le paiement des 950 francs. Au cas où elle ne voudrait résider à l'avenir avec son fils, Simone Giele se réserve pendant sa vie l'arrière

de la maison. L'augment est fixé à 50 écus (de 60 sols ?), plus les robes, bagues et bijoux donnés pendant le mariage et le contre-augment à 25 écus, l'un et l'autre payables un an après le décès du prémourant ^[4].

Ces pactes, de main privée – c'est-à-dire que les parties s'engagent à rédiger en bonne et due forme par main publique - sont établis en présence de messieurs Justin de Mirmand, docteur ez droitz, Pierre Petit, lieutenant de baille, Moize du Rieu, Jehan Chastanier, notaire royal, et Simon Sorbiere, tous habitants de Saint-Ambroix.

Relation de la cérémonie du mariage

Du même jour.

Ces derniers signent la déclaration suivante. Ce mercredi 15 mai 1596, ils ont été requis par Simone Gielle ^[5] et Jehan Sas, ainsi que par Michel Sas serrurier et Simon Vergier notaire royal, de s'acheminer dans la maison de la mère et du fils afin d'assister à la « *donation de corpz et mariage* » accordée entre me Vergier & Lidye Sasse, fille de ladite Gielle. Arrivés sur place, ils entendent, tant de la propre bouche des futurs époux que de celle de Simone Gielle ou de Michel Sas, que le mariage a « *esté accordé et arrêté* ». Avant que n'arrive monsieur Samuel Petit, ministre de la parole de Dieu en l'église de Saint-Ambroix, l'assistance est requise de « *procéder à la donation des corps et fiancer ledit me Vergier avec ladite Sasse* ». C'est ce à quoi procède ensuite le pasteur de l'avis, licence, réquisition et consentement exprès de tous les membres de la famille Sas et en présence des témoins, « *en la forme que l'on a acoustumé procéder en telz affaires* ». Simon Vergier et Lidye Sasse donnent leur corps l'un à l'autre, l'acceptant réciproquement, avec un « *sainct baizer* ». Pour assurance du mariage, me Vergier donne à Lidye Sasse une bague d'or « en forme de main touchée ». Sa fiancée la reçoit avec l'autorisation de sa mère, de son frère et de son oncle. Les salutations qui s'échangent prennent désormais en compte cette cérémonie de « *fiancailhes* » et Simone Gielle « *nomme me Vergier son gendre & ledit Jehan Sas [Simon Vergier] son beaul frère* ». Ceux qui ont assisté au « mariage » félicitent de même la famille.

La *main touchée* représente deux mains enserrant un cœur. Remarquons qu'il sera également fait mention d'une bague dans les pactes (privés) de mariage de Jean Pradel et Ester Villarde, de Saint-Ambroix, passés le 4 mars 1624 ^[6] : "*et pour plus grande absurence des choses susdites, ledit Pradel a*

donné à ladite Vilarde une bague d'or le quel ditte (?) à présent & absent pour gage de sa foy & de tenir les choses susdites...".

10 novembre 1596, à M^e Vergier "notaire royal à Nismes"

Les mois passent et comme nous ignorons ce qui a bien pu arriver depuis la cérémonie, la lettre suivante nous plonge pour l'instant dans la perplexité. Voici ce que son frère Sas écrit, début novembre, au notaire qui semble attaché (sans doute comme clerc) au service du cousin Corniaret ^[7] :

"Mre Vergier, je n'ai pas voulu faillir à ma promesse de vous écrire, de gré, ce petit mot, comme je vous l'avais promis à mon départ. Donc vous serez averti de ce que nous arrêtons ; ma mère l'a trouvé fort bon, Dieu merci, et fut bien contente lorsque je lui ai dit...

"Ma mère vous pry de ne passer plus outre en fait du malheurs que nous avions a commancé et de ne languir de l'accomplissement dudit fait, et ne vous donner garde que les choses jà commencé se finiront Dieu aydant, en despit de tous ceulz que ne le voudroient agréer. De quoy je pence qu'il n'y aura personne devers moy qu'il n'y prene playsir..."

Mais de quoi donc parle-t-il ? ... "[Si], d'ici quelque temps, je ne vous dis pas encore de venir, je vous prie de ne pas languir : ce sera lorsque le cousin Cornyaret sera chez nous et, avec l'aide de Dieu, il se peut que ce soit bientôt. Je vous écrirai lorsque vous pourrez venir..." La suite est décidément peu claire (: "ne la vous ferez plus Longue" suivie d'un mot indéchiffrable), puis on lit : "il en y a assez avec cecy sinon me recommandant à vous graces come fait ma mere et tous de la mayson. De votre mayson de Saint Ambroiz ce Xieme novembre 1596".

Dans un *post-scriptum*, Jehan Sas insiste pour que le cousin, lorsqu'il passera ce mois-ci à Nîmes, ignore ce qui a été arrêté entre eux car, l'apprenant du notaire, il pourrait le prendre mal ; il y prendra plaisir, au contraire, étant informé par la famille. Il termine en faisant ses recommandations au cousin Cournyaret et à tous de sa maison et signe "votre plus affectionné serviteur à jamais, Jehan Sas".

Acte de réquisition pour M^e Vergier auprès de sa belle-mère

Le mardi après-midi 10 décembre 1596, dans la boutique située sous la maison de Jean Sas, Vergier appréhende Simone Gielle. Il lui fait entendre ce qui suit. Le 15 mai dernier, de son bon plaisir, vouloir et

consentement, de celui de Jean Sas son fils, de celui de Michel Sas son beau-frère et de plusieurs parents et amis, le mariage entre lui-même et Lidye Sas « aurait été promis, juré et accordé ». S'ensuivit donation de corps, réception de bague et autres sollemnités telles que de coutume, avec acceptation aussi des pactes matrimoniaux, qui auraient été rédigés par écrit.

"Et d'aultant que pour venir à la célébation dudit mariage et effectuation desdits pactes, auroyt esté introduict procès en la court de monsieur le seneschal de Beaucaire et Nismes, quy est encores pendant indecy et auquel plusieurs ordonnances auroyent esté données indecidement, mesmes la dernière confirmatifve desdites précédentes dactant du cinquième novembre dernier". Il veut et entend faire mettre à exécution le pacte de mariage "sy tant est que ladite Gielle ne se Range au debvoir comme mère". Il l'a sommée et requise, suite à la lettre du 10 novembre qu'elle lui aurait fait écrire par son fils Jean (étant elle-même illettrée), de vouloir faire en sorte que le mariage soit solennisé et les pactes accomplis. Le pacte de mariage, dit-il encore, a été fait, passé, conclu et accordé avec son assistance, bon vouloir, permission et congé.

Il la somme encore "de luy dire & declairer sy en l'ung ou en l'autre, soyt en la promesse de mariage ou arrestation des pactes, elle veult antierement desroger, l'empescher ou y contrevenir en tout ou en partie".

Autrement dit veut-elle toujours le mariage ou préfère-t-elle un procès ?

Symonne Gielle réaffirme son accord. Effectivement la vérité est " telle quand à [qu'avec] sa licence assistance bon plaisir & consentement dudit Jehan Sas son filz, de me Michel Sas son beau frère & de beaucoup d'autres, feust conclud, arrêté & accordé le mariage", avec fixation et rédaction des pactes, donation et acceptation réciproque "ainsy qu'elle en a et du tousiours uzé". Il ne reste " qu'à le célébrer, ce qu'elle désire être fait au plus tôt, ainsi que d'accomplir les pactes". A ces fins, elle aurait fait écrire à me Vergier par « Jehan Sas son filz, son intention n'ayant jamais esté autre, lhors ny depuis, que de parfaire le tout sans qu'il soyt besoing contraindre ny suivre la voye de justice". Elle « persistera toujours comme aussi de prendre toutes dispositions ».

Me Vergier accepte son « dire » (sa déclaration) et demande à me Chastanier, qui l'accompagne, de l'enregistrer.

M^e Vergier intervient auprès de l'oncle de sa fiancée

Toujours accompagné de me Chastanier, Simon Vergier se rend ensuite « au tablier de la boticque

d'habitation de me Michel Sas »^[8], oncle paternel de sa fiancée. Il lui rappelle l'action en justice intentée contre cette dernière « *comme demandeur en celeration du mariage & observation des pactes d'icellui* » établis « de la licence dudit Sas », autrement dit avec sa permission. « *La poursuite duquel procès et exécution de la sentence donnée sur icellui le cinquième novembre dernier, il auroit différé sur ce que Jehan Sas frère à ladite Lidye, compris audit procès, l'auroit prié ne poursuivre plus advant, intervenant de son chef & du mandement de ladite Sasse sa sœur & de Simonne Gielle leur mère* ». La lettre du 10 novembre, qu'il exhibe à nouveau, portait, dit-il, « *révocation dudit procès* ». Mais depuis il ne s'est rien passé. Puisque « *de la part de son nepveu [Jehan Sas, il] ne voit aulcung effect de ce que luy auroit escript, et qu'il désire fere dire droict audit procès* », il somme et requiert Michel Sas « *quy par cidevant auroit esté assistans conselhant & consentant de la part de sa niepce lhorsqu'elle feust fiancée avec ledit Vergier* », s'il n'entend en rien s'opposer au mariage.

Michel Sas répond et déclare à Vergier « *la vérité estre telle avoir esté présent* ». Le mariage a bien été consenti « *dans la maison desdits Sas ses nepveu et niepce et, de [son] advis, [de celui] de Simonne Gielle mère à ladite Lidye & de son nepveu, feust ladite Sasse fiancée avec me Vergier donation de corps & bagues faict(e), baizer et formalités requizes intervenues [et] les pactes d'icellui mariage rédigés, présents gens de bien de quallité* ». Lui aussi déclare « *n'avoir [voulu] ni ne vouloir contrevenir audit mariage qu'il veut et entend qu'il sorte en son entier et soit célébré en l'église de Dieu comme ayant été promis* ».

Me Vergier requiert à nouveau acte pour s'en servir le cas échéant au procès. Le tout est fait en présence de me André Roux notaire royal, qui signe, tandis que Michel Sas « *dit ne vouloir signer* ».

M^e Vergier intervient auprès de son beau-frère

C'est dans la rue publique et devant la maison du sieur Jacques Rivière^[9], que Me Vergier interpelle Jean Sas, frère de Lidye. Encore une fois, le mariage a été accordé avec son assistance particulière et celle de *plusieurs autres leurs parens & amis comungz*. Vergier rappelle que l'exécution du procès qu'il a intenté demeure suspendue en raison de la fameuse lettre du 10 novembre. Est-ce que « *lesdicts mariage & pactes n'ont esté faictz passés & accordés de son bon plaizir, vouloir & consentement* » ? Est-ce qu'il n'a pas « *luy mesmes escript & signé de sa propre main la susdite lettre et à quoy tient que ledit mariage ne s'acomplise* » ? Il menace de poursuivre l'instance commencée.

Jean Sas est bien obligé d'admettre que le pacte a bien été conclu dans ces conditions et confirme l'engagement de sa sœur à cette occasion. Son seul souhait serait que tout soit déjà, voire depuis longtemps, « *consomé & accomply* ». « *Son intention a esté tousjours comme est encores toute telle* ». C'est « *ceste sienne volonté [qui] l'auroyt incité à escrire la lettre* » du 10 novembre. Il prie me Vergier de bien « *vouloir patienter pour quelques jours et ne point suivre la voye de justice & luy commande espérant que toutes choses se pourront accomoder à son contentement* ».

Vergier entend ses propos, mais « *ne s'en contente pas, requérant et protestant comme dessus* ». André Roux, notaire royal, lui donne acte en présence de me Jean Chastanier, acte que Jean Sas refuse comme son oncle de signer.

Epilogue

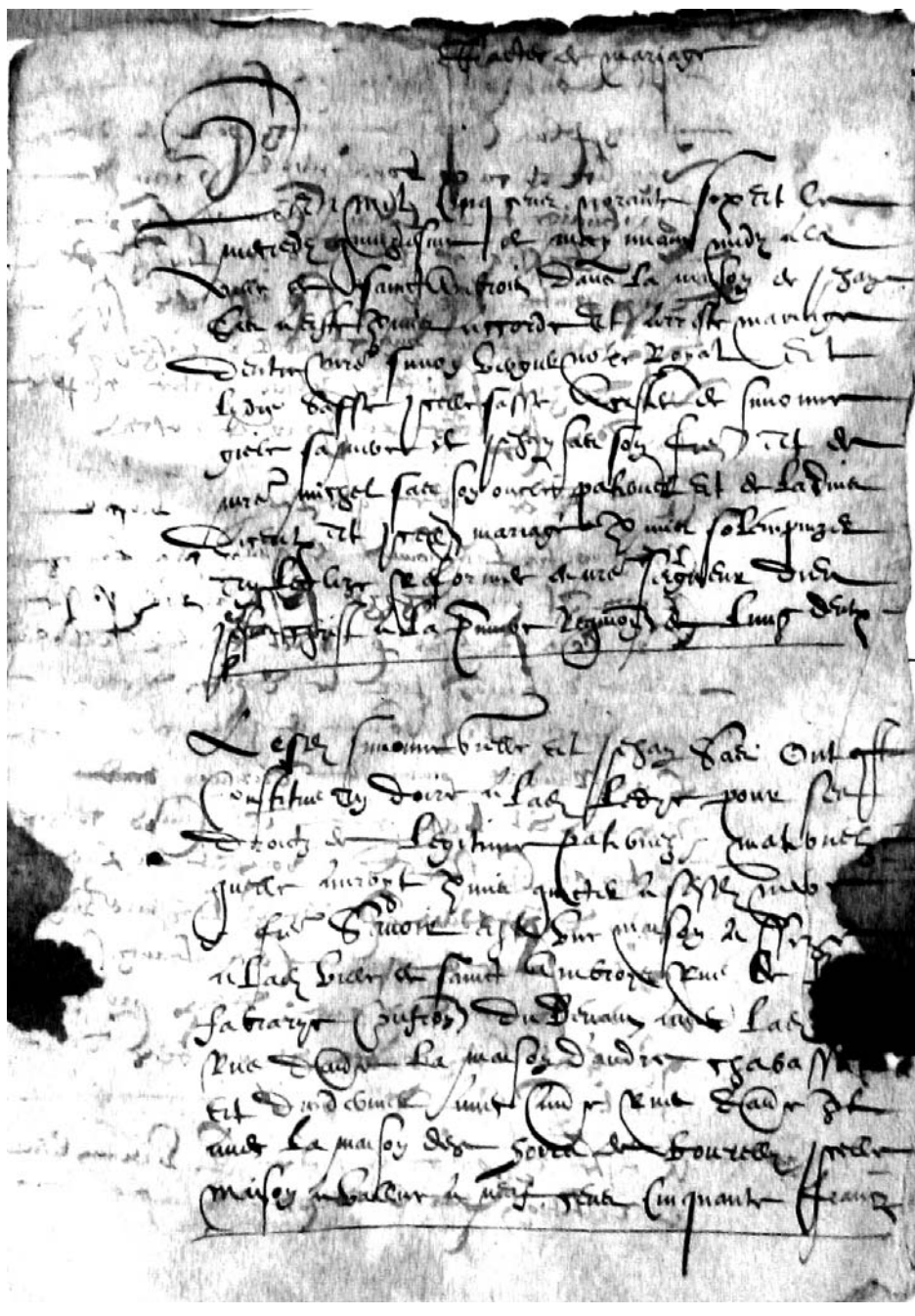
Au terme de notre narration, les faits semblent parler d'eux mêmes. On supposera que Lydie Sasse - première concernée - a voulu se rétracter mais que le caractère irréversible de la cérémonie a placé toutes les parties dans une position délicate. On notera en passant que la personnalité des témoins (« gens de bien et de qualité ») et la présence du ministre servent de garantie à la qualité de l'engagement, qui requiert - on en a ici la confirmation - le consentement de chacun des parents et amis, comme cela se passe encore aujourd'hui en Inde. Cependant nous ne connaissons pas les détails du dénouement de cette affaire, sachant seulement que le mariage fut finalement solennisé.

Dans le même registre de Jean Chastanier, Françoise Sasse, femme de Vincent Chastanier^[10], donne quittance le 10 décembre 1610 à me Simon Vergier de la somme de 10 livres, à elle léguée verbalement par feu Lidye Sasse « *sur la fin de ses jours* ». À cette époque, Simon Vergier avait convolé en secondes noces avec Lydie Lardonne^[11]. Atteint en 1629 « *du mal de contagion* », il la nommera héritière universelle, dans un testament fait de main privée, à défaut de notaire, « *n'y en ayant aulcung dans la ville* ». Le décès étant survenu (antérieurement au 10 novembre), c'est en qualité de plus ancien postulant en la cour ordinaire de Saint-Ambroix, que me Job Castillon procédera à l'inventaire des meubles^[12], le 26 novembre 1629. On y relève en particulier un garniment de lit, « *le lict ayant esté bruslé* » dit la veuve « *appres que son feu mary y fust mort de cotagion*, ainsi qu'une pinte d'étain appelée miège. *Tout l'autre estainct que ledit feu Vergier souloict avoir il l'avoict fondu & l'a enterrée au chasteau lhors des movemantz de guerre dernier, ne l'ayant jamais ladite Lardonne pu truver excepté deux escuelles estainct & ung plat* ». En ce qui concerne certains meubles, Lydie Lardonne affirme les avoir portés dans d'autres maisons dont elle a hérité.

Mariage Simon Vergier / Ledye Sasse, 15 mai 1596

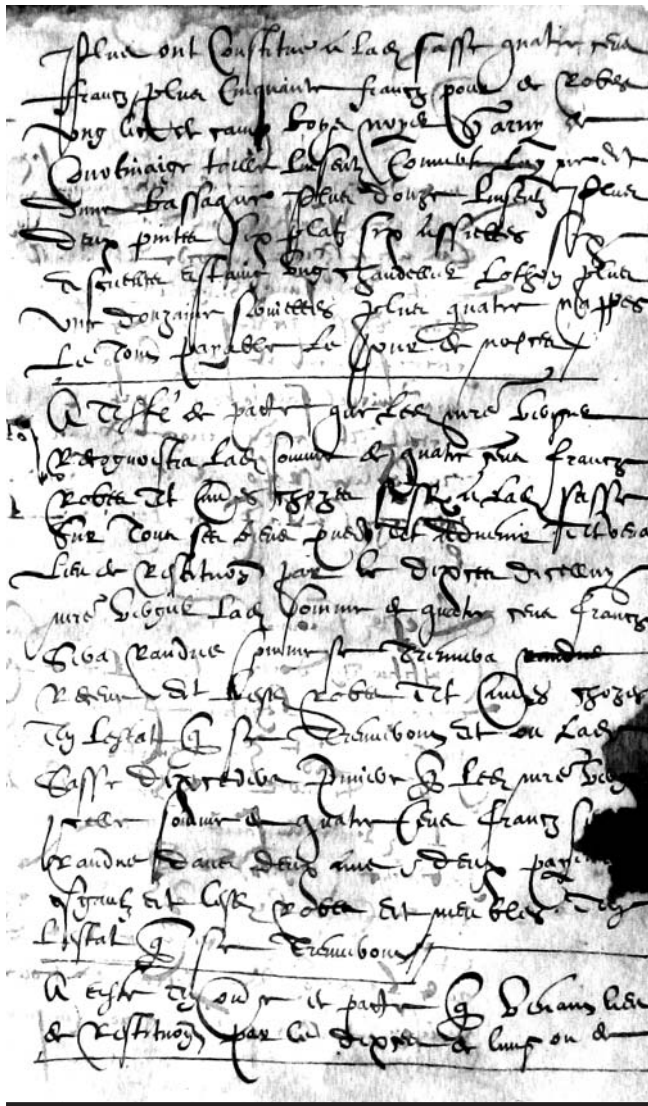
inséré après : 11 juin 1593 / Aultre obligation Et promesse pour Led Francois de Mirmand Seigneur du Fau ...

Pactes de Mariage



L'an mil Cinq cens nonante Six Et le mercredy quinziesme de may avant midy a la Ville de Saint Ambroix dans La maison de Jehan Sas a este permis accorde Et arreste mariage d entre m^{re} Simon Vergier not^e Royal Et Lydie Sasse Icelle Sasse Acistee de Simonne Giele Sa mere et Jehan Sas Son frere Et de m^{re} Michel Sas Son oncle paternel Et de L'advis d iceulx Et icell' mariage promis Solempnizer en L'eglize Reformee de notre Seigneur Dieu Jesus Christ a La premiere Requisition de L'ung d eulx

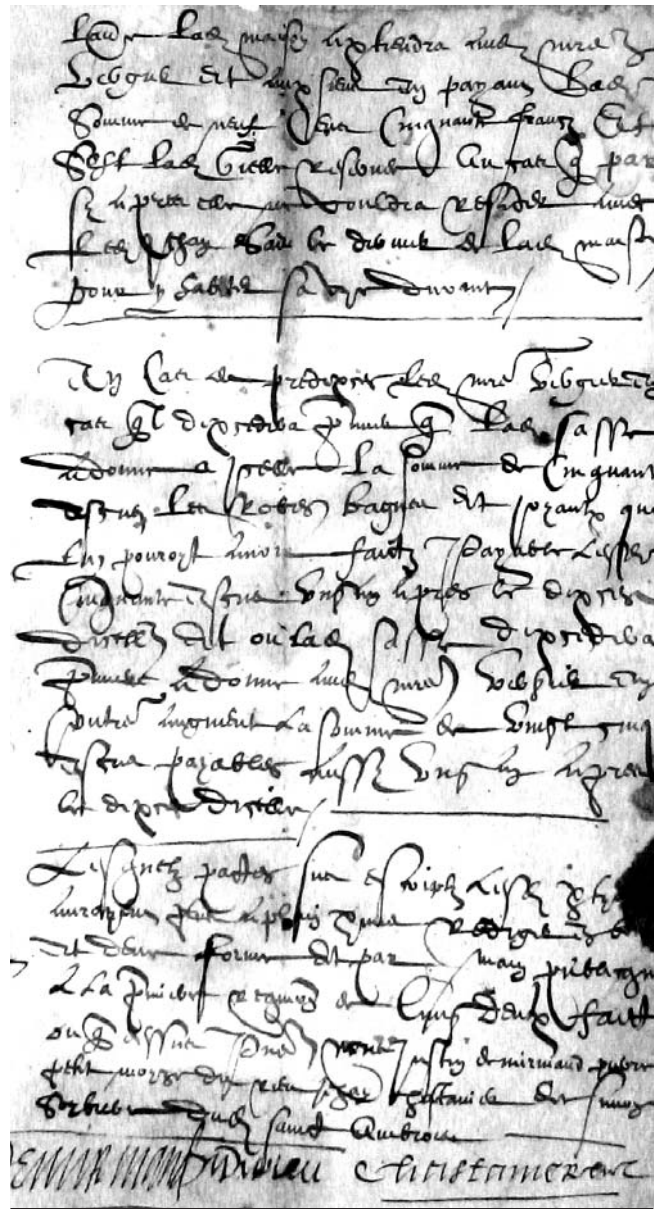
Lesd Simonne Gielle et Jehan Sas Ont constitue en doire A Lad Ledye pour Ses droictz de Legitime paternelz & maternelz qu elle auroyt promis quicter a Sese mere & frere Savoir est Une maison assize a Lad Ville de Saint Ambroix Rue de La Fabrarye Confronte du Devant avec Lad Rue d'aure La maison d'André Chabassut Et du dernier ^[13] Une autre Rue D'autre part avec La maison des hoirs de Bourelly Icelle maison a Valleur a neuf cens Cinquante francz



Plus ont Constitue a Lad Sasse quatre cens francz/ Plus Cinquante francz pour de Robes Ung lict de camp boys noyer Garny de Courtinaige toille Linseulz Couverte Layne Et d une bassaque Plus douze Linseulz Plus deux pintes Six platz Six assiettes Six escuelles estaing Ung Chandellier Lothon plus Une douzaine Serviettes Plus quatre nappes Le Tout payable Le Jour de nopces

A Esté de pacte que Led m^e Vergier Reconoistra Lad Somme de quatre cens francz Robes Et autres choses Susd A Lad Sasse Sur Tous Ses biens présents Et advenir Et Venant Lieu de Restitution par le dexces d icelluy m^e Vergier Lad Somme de quatre cens francz Sera Randue Comme Se Treuvera Receue Et Lesd Robes Et autres choses En L'estat que Se Treuveront Et ou Lad Sasse dexcedera premiere que Led m^e Vergier Icelle Somme de quatre Cens livres Sera Randue dans deux ans & deux payemens esgaulx Et lesd Robes Et meubles en l'estat que Se Treuveront

A este En outre de pacte que Venant lieu de Restitution par le dexces de l'ung ou de



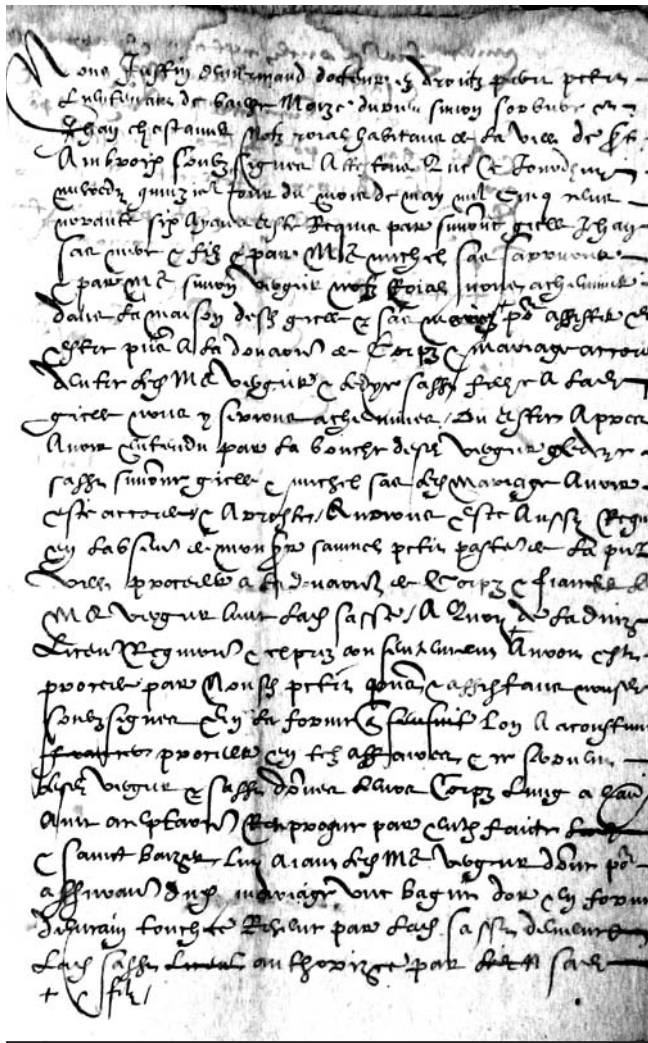
L autre Lad maison appartiendra aud mre Vergier Et aux Siens En payant Lad Somme de neuf Cens Cinquante francz Et S est Lad Guielle Reservee Au cas que par Sy apres elle ne Vouldra Resider avec Led Jehan Sas le dernier de Lad maison Pour y habiter Sa Vye durant

En Cas de predexces Led m^e Vergier en cas que dexcedera premier que Lad Sasse a donne a icelle La Somme de Cinquante escuz Les Robes bagues Et joyaulx que Luy pouroyt avoir faitz Payable Lesd Cinquante escus Ung an apres le dexces d icellui Et ou Lad Sasse dexcedera premiere a donne aud m^e Vergier En Contre augment La Somme de Vingt cinq escus payables aussy Ung an le dexces d icelle

Lesquelz pactes Sus escriptz Lesd p.tyes auroyent plus a plain p.mis Rediger en bonne et deue forme et par main publicque a La Premiere requisition de l'ung D eulx fait ou que dessus Présents mons^r Justin de Mirmand Pierre Petit Moyze du Rieu Jehan Chastanier Et Simon Sorbiere dud Saint Ambrois De Mirmand M Durieu Chastanier Présents Vergier

2) Mariage Simon Vergier / Ledye Sasse, 15 mai 1596

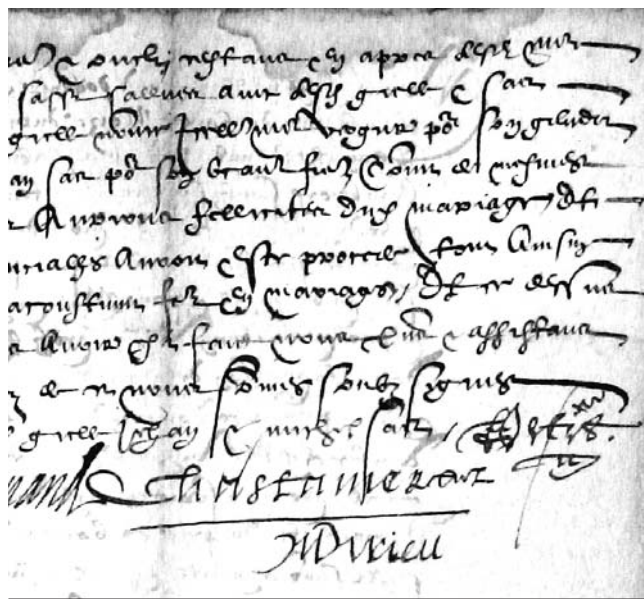
inséré après : 21 décembre 1591 / Contre Sires Gilles et Pierre Blanchons pere et filz de La Ville de Saint Ambrois



Pour Me Vergier

Nous Justin de Mirmand docteur ez droictz
 Piere Petit
 Lieutenant de bailhe Moize du Rieu Simon
 Sorbiere &
 Jehan Chastanier Notaire roial habitans de La Ville
 de S^t
 Ambroix Soubz Signes Attestons Que Ce Jourd huy
 mercredy quinziesme Jour du mois de may mil Cinq
 cens
 nonante Six Ayant este Requis par Simone Gielle
 Jehan
 Sas mere & filz & par M^e Michel Sas Sarrurier
 & par m^e Simon Vergier not^e Roial nous acheminer
 dans La maison desdits Gielle & Sas mere [+ & filz]
 pour assister et
 estre présens A La donation de Corpz & mariage
 accorde
 d entre Ledit M^e Vergier & Ledye Sasse filhe A Ladite
 Gielle nous y Serions achemines / Ou estans Apres
 Avoir entendu par La bouche desdits Vergier &

Ledye
 Sasses Simone Gielle & Michel Sas Ledit Mariage
 Avoir
 este accorde & Arreste / Aurions este Ausy Requis
 en L'absence de mons^r Samuel Petit pasteur de La
 présente
 Ville proceder a La donation de Corpz & fiancer
 Ledit
 M^e Vergier Avec Ladite Sasse / A Quoy de L'adviz
 Licence Requisition & exprez consentement [++ de
 Lad Gielle Jehan & Michel Sacz] Auroit este
 procede par Mons^r Petit présens & assistans nousdits
 Soubz Signes En La forme que S ensuit L'on A
 acoustume
 fiancer proceder en telz affaires & ce Seroient
 Lesd Vergier & Sasse donnes Leurs Corpz L'ung a
 l'autre
 Avec acceptation Reciproque par eulx faicte Lad
 & Saint baizer / Luy aians Led M^e Vergier donne
 pour
 assurance dudit mariage Une bague d'or en forme
 de main touchee Receue par Lad Sasse demeurant
 Ladite Sasse Lien^e authorizee par Led M^e Sad



mere frere & oncle c estans en apres Lesdits m^e
 Vergier & Sasse Sallues Avec Lesdits Gielle & Sas
 et Icelle Gielle nomme Icellui m^e Vergier pour Son
 gendre
 & Ledit Jehan Sas pour Son beaul frere Comme de
 memes
 nous Les Aurions fellicites dudit mariage Et
 Ausdites fiancailhes Auroit Este procede tout
 Ainsin
 Que L'on A acoustume fere en mariage / Et ce des-
 sus
 Attestonz Avoir este fait nous Présens & assistans
 & en foy de ce nous Sommes Soubz Signes /

Petit
 De Mirmand
 Chastanier P^r
 M Durieu

Historique de la construction du château de Thoiras ^[1]

Paul Chapel

Thoiras est une commune cévenole située au sud-ouest d'Alès, entre les villages d'Anduze, de Saint-Jean-du-Gard et de Lasalle. Elle compte 364 habitants disséminés sur 2267 hectares.

Dans l'Antiquité, le mamelon situé à proximité et traversé par le chemin qui de Lasalle conduisait à Anduze et à Saint-Jean fut occupé par quelques populations pastorales. Dans le haut Moyen Age, ce qui deviendra plus tard la "plaine du château" devint zone agricole, avec terres et bâtiments, dépendances peut-être du prieuré de Toiras. L'existence de la source qui, plus tard, deviendra la fontaine du château et l'existence de l'hypothétique aven seraient à l'origine du choix du site.

L'aven aurait été creusé non seulement par les eaux de la source, à gros débit en hiver, mais aussi par les eaux de ruissellement qui, au-dessus du château du moins, empruntaient le cours supérieur du fossé existant. Plus tard, les hommes modifièrent le tracé du fossé pour détourner les eaux s'engouffrant dans l'aven ^[2]. L'aven recevant alors moins d'eau, les hommes purent s'y aventurer, et comprendre le parti qu'ils pourraient en tirer (argile et souterrain). La suite est connue...

La région, la commune et le château ont été honorés au XVII^e siècle par Jean de Saint-Bonnet, qui devint maréchal de France sous Louis XIII. Ledit Jean naquit à Saint-Jean-du-Gard, mais passa son enfance au château de Thoiras.

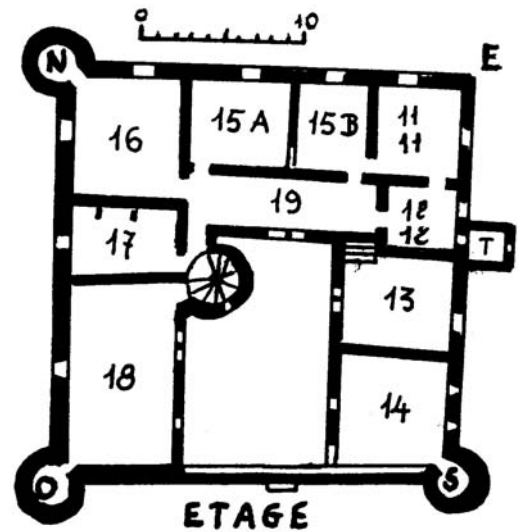
Le premier seigneur de Thoiras connu est attesté par un acte de 1334; il s'agit de "nobilis vir Guillaume Gauffridi de Sancto Boneto, dominus castrorum de Peyre, de Salindrenca et de Toyracio" ^[3].

Depuis cette époque, trois familles se sont succédées à Thoiras :

- la famille des Saint-Bonnet, de 1334 à 1685;
- la famille des Roquier-Caulet, de 1685 à 1737;
- la famille des Manoël d'Algue et descendants, depuis 1737.

Etat actuel du château

Le château s'inscrit dans un carré de 25 mètres de côté, les angles étant orientés aux points cardinaux. On constate trois tours d'angle, rondes, une tour carrée sur la façade sud-est et, dans la cour, une tour ronde comportant un escalier en vis. Pour faciliter la description nous avons attribué un numéro à chacune des salles - le numéro des salles des étages étant précédé du chiffre 1 ou 2.

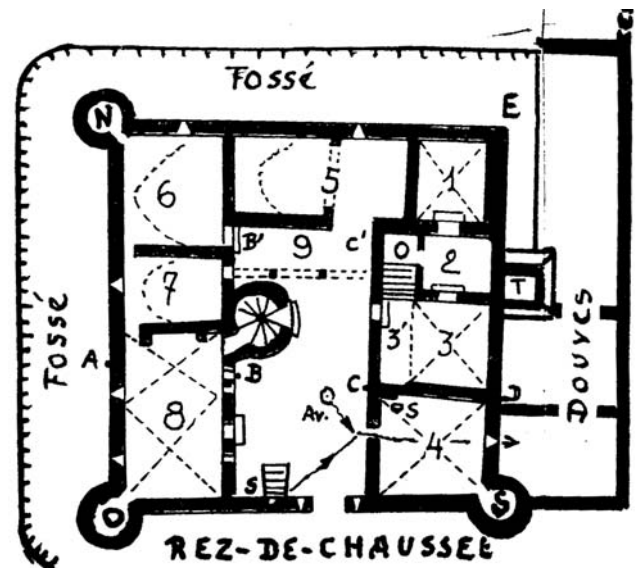


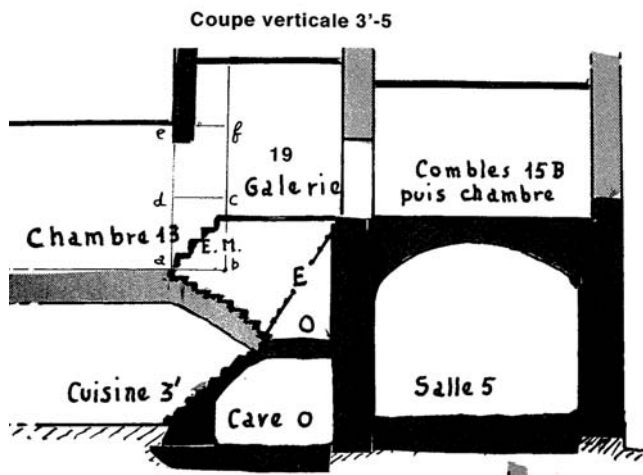
La salle 5 se situe entre deux ensembles bien individualisés :

- l'aile nord-ouest, comprenant le donjon d'habitation, que nous datons de la Renaissance, et le corps de bâtiment 8, datant de 1538;
- l'aile sud-est, comprenant notamment des salles probablement plus anciennes que le donjon, d'où le paragraphe suivant.

Toutes les salles du rez-de-chaussée ont des plafonds à voûte (voûte en berceau plein cintre ou voûte d'arête), sauf la salle 2 (à plafond à poutres).

Par rapport au niveau du sol de la cour, les salles 6, 7 et 8 sont en très léger contre-haut, alors que les salles 3, 2 et 1 sont en contrebas (les dénivelées sont respectivement de 28, 80 et 152 cm); la salle (3,3') est probablement devenue en contrebas lors du





nivellement de la cour, vraisemblablement lors de la construction du donjon et du système d'évacuation des eaux de pluie et de source.

Les différences de niveau expliquent la raison pour laquelle les salles 1 et 2, moins hautes de plafond que les autres, sont surmontées de deux étages habitables, contre un seul pour la salle adjacente 5 (les salles 11/2 et 12/2 se trouvent au niveau des salles 15/b et 19).

Les salles du rez-de-chaussée avaient les attributions suivantes :

- salle 4, écurie ancienne ;
- salle 2, cave;
- salle (3,3'), cuisine, dite pendant longtemps "vieille cuisine";
- salle 1, pièce en demi-sous-sol, comportant deux vieux cachots postérieurs à 1 et 5; le mur de séparation a occulté une sorte de niche voûtée en berceau surbaissé. Son ouverture extérieure a été modifiée, mais aurait pu, à l'origine, constituer une archère (XIIe-XIIIe siècle).
- salle 0, cage d'escalier, au-dessous duquel existe une petite cave à porte cintrée accompagnée, latéralement, d'une petite fenêtre carrée - éléments très XIIe-XIIIe siècle;
- salle 5, ancienne étable ?;

- salles 6 et 7, salles basses médiévales, du donjon primitif;
- salle 11/1, grenier à voûte en berceau plein cintre; un des côtés comprenait trois grands silos à grains, l'autre quatre coffres.
- tour carrée; hauteur de 13 et 10,5 m au-dessus du fond des douves et de la cour. Toutefois, la tour, comme il se devait, dépassait en hauteur tous les autres bâtiments. Elle va suivre le sort de toutes les vieilles tours des châteaux du Moyen-Age : " au début, celles-ci avaient, sur les courtines, un commandement considérable; plus tard, les courtines s'élèvent et le commandement diminue alors et il arrive même parfois que ces tours ne remplissent que la fonction de flanquement et n'ont plus de commandement sur les courtines" (De Caumont).

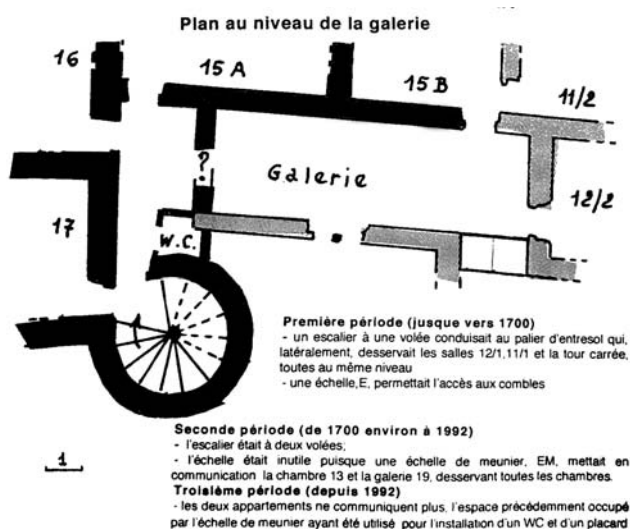
L'accès à la tour se faisait par une porte qui s'ouvrait au premier étage, conformément à ce qui était en usage au Moyen-Age. La base de la tour est vide et constitue une oubliette, à voûte, dans laquelle on ne peut accéder que par une petite trappe; ce système, déjà en existence au Xe siècle, est resté en usage jusque vers la fin du XIIIe. La tour n'avait aucun autre plancher bâti, mais comportait des planchers en bois, rudimentaires et démontables. Les trous de boulin servant à supporter les poutres sont encore visibles, au dernier étage, ainsi que les anciens créneaux.

Dans son remarquable ouvrage intitulé "Les châteaux du Gard", Madame Marthe Moreau voit dans cette tour "une tour d'observation typique des constructions du XIe siècle".

De nos jours, les salles se répartissent en deux appartements et en dépendances. L'électricité a été installée en 1928 et l'eau courante en 1958, ce qui a permis d'installer un cabinet à toilette dans chacun des deux étages de la tour carrée.

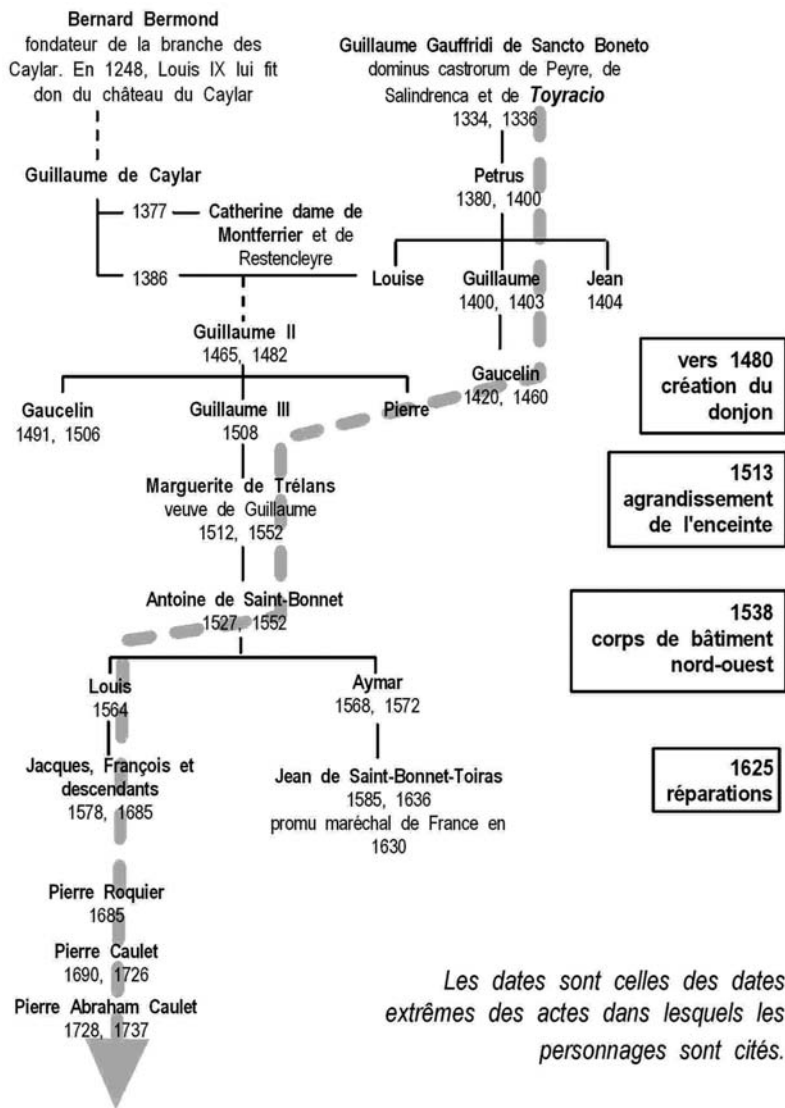
La disposition des salles et leur état (la salle 1 présentant son aspect d'origine) permet d'avancer que les salles 0, 1, 11/1, 2 et 12/1, ainsi que la tour carrée constituent la partie la plus ancienne du logement médiéval.

Comme la plupart des châteaux, le château de Thoiras a été construit en plusieurs étapes. Les principales constructions, le logement médiéval et le donjon Renaissance, qui lui confèrent son aspect actuel, sont l'oeuvre des deux premières familles.



La transmission du château

Le 27 avril 1398, Pierre teste en faveur de ses fils et, à défaut de postérité mâle de son nom, aux enfants de sa fille Louise, à charge pour eux de porter le nom et les armes des Saint-Bonnet et de résider au château (Baudier, Nobiliaire du Languedoc, Verneuil, de Cazenove et Segondy).



La période 1465-1552 fut, pour les Caylar-Saint Bonnet, une période faste, l'apogée de cette famille. Antoine eut notamment pour fils :

- Aymar, père d'une branche honorable et père du futur maréchal de Thoiras ;
- Louis, père de la branche possédante.

En septembre 1627, les deux branches vivent des événements mémorables: dans l'île de Ré, le sieur de Toiras, alors maréchal de camp, s'illustre en luttant contre les Anglais, tandis qu'au château de Thoiras, le sieur du Pillon, usurpateur des terres et des titres de Thoiras, se fait déloger du château après trois jours de siège. Les Caylar-Saint Bonnet reprennent possession de leurs biens de Thoiras, mais leurs descendants ont une fin de règne assez triste: couverts de dettes, ils sont expropriés en 1685 (décret d'adjudication du château de Toiras, du 11 avril 1685).

La terre de Thoiras est alors achetée par Pierre Roquier, qui fut Directeur des Aides en Normandie, puis Gentilhomme ordinaire de la Fauconnerie du roi. La terre passe ensuite à son neveu Pierre Caulet, Contrôleur du domaine du roi en Limousin, puis à Pierre Abraham Caulet, Conseiller du roi à Dijon.

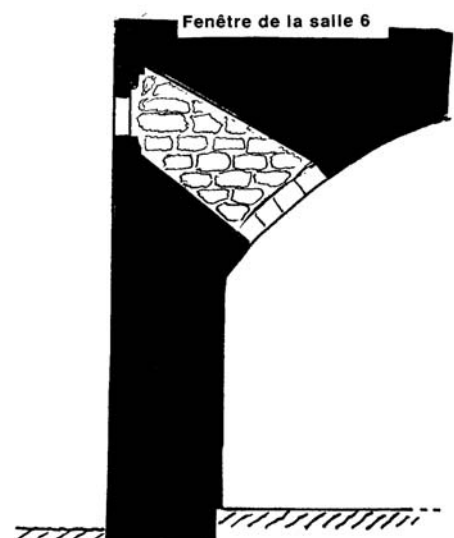
Suivant les dernières volontés de son grand-père, le dernier descendant mâle de Saint-Bonnet étant mort en 1439, Gaucelin teste en 1460 en faveur de son cousin Guillaume, en " l'obligeant de nouveau à porter ses nom et armes, et même encore à demeurer au château de Thoiras" (Nobiliaire du Languedoc, Verneuil).

Grâce aux héritages successifs, ce Guillaume fut vraisemblablement très fortuné. Avec les biens, il prit, comme les testaments l'y obligeaient, le nom de Caylar-Saint Bonnet; il écartela les armes de Montferrier et de Saint-Bonnet, retenant seulement des armes de Caylar, le support et le cimier. Ainsi, depuis 1460, le blason des Caylar-Saint Bonnet est un écu écartelé, avec :

- au 1 et 4, d'or à trois fers à cheval de gueules cloués d'or (blason des Montferrier) ;

- au 2 et 3, de gueules à un lion d'or (blason des Saint-Bonnet), timbré d'un cimier au lion naissant de sable assorti de ses lambrequins et supporté par deux lions de sable, tous armés et lampassés de gueules (blason des Caylar).

Logement médiéval



Les premiers seigneurs de Thoiras, soit jusqu'à Gaucelin, disposaient, outre peut-être des salles basses 5, 6 et 7, d'un logement constitué des éléments suivants :

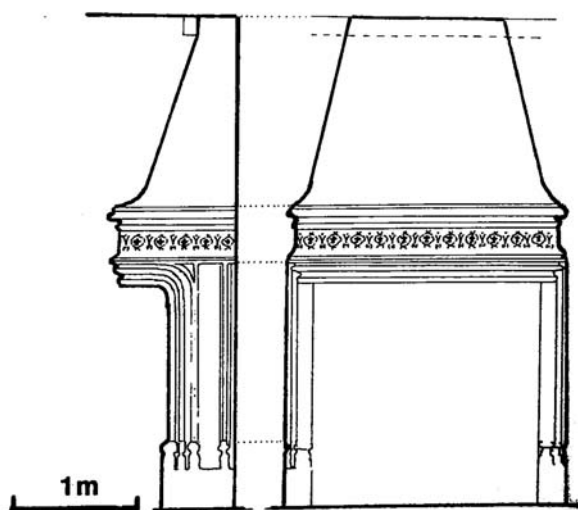
- en bas: la salle 1, très en contrebas et malsaine, la salle 2, qui devait servir de cuisine (et en sert toujours, d'ailleurs) et sa cave 0 ;

- au-dessus: les salles 11/1 et 12/1 ainsi que la tour carrée.

Ce logement était donc des plus primitifs, mais la plupart des petits seigneurs cévenols étaient-ils mieux lotis? Il est possible que pour disposer de plus de confort, ce soit eux qui aient construit la salle 3 (cuisine).

Construction du donjon Renaissance

Cheminée de la chambre 7



Il s'agit des chambres 17, 16 et 15a, comme semblent le montrer les différents passages au niveau des combles. La tour ronde, abritant l'escalier à vis, faisait évidemment partie du donjon ^[4]. Les hypothèses ^[5] concernant sa construction s'appuient sur :

- des éléments datables de la fin du XVe : vieux blason écartelé en 1460 que les Caylar-Saint Bonnet auraient placé au-dessus du portail, installé probablement lors de la construction du donjon ; cheminée, très XVe de la chambre 17 ^[6] ; linteau, fin Moyen Age-début Renaissance, de la porte d'entrée de la tour ronde, c'est-à-dire du donjon.

- dans la façade de la fontaine est sculpté le blason des Caylar-Saint Bonnet, la présentation en étant héraldiquement correcte. La pierre est, à l'évidence, une pierre de réemploi. Nous croyons qu'il s'agit du blason de l'ancien portail d'entrée démolie en 1513 pour agrandir la cour, comme le mentionne le prix-fait suivant. Il aurait été installé lors de la construction du donjon Renaissance

- l'expression "maison neuve" qui, dans le prix-fait de 1513, désignait, à coup sûr, le donjon précité ; Guillaume 2 étant fortuné et tenu d'habiter le château,

aurait voulu disposer d'un appartement plus confortable que le logement médiéval habité jusque-là par ses ancêtres Saint-Bonnet, et plus à la hauteur de sa condition. En conséquence, lui (ou son fils Gaucelin) aurait construit le donjon d'habitation entre 1460 et 1491 (ou entre 1491 et 1506).

Agrandissement de l'enceinte (prix-fait de 1513)

La première restauration connue fut effectuée par dame Marguerite de Nogaret, veuve de Guillaume de Saint-Bonnet. Le 18 juin 1513, ladite Marguerite confie les travaux à Guillaume Reboul, maître-maçon d'Anduze ^[7].

" Premièrement elle a chargé ledit maître Rebulh d'édifier et construire avec du bon ciment et pierre suffisants, c'est-à-dire de faire la muraille édifiée nouvellement, répondant vers l'église de Toiras ^[8], menant du côté de la nouvelle maison ^[9] et en suivant jusqu'à la tourelle existante dans le carré ^[10], puis en suivant de ladite tourelle (continuant) en ligne droite jusqu'au côté de l'ancienne clôture, du côté de la source d'eau ^[11]. Et y faire une autre tourelle ^[12] (sens incertain)... joindraient ladite muraille du côté de la maison de l'ancienne faïencerie (?) et auraient, lesdits murs et tourelles, les mêmes dimensions que la muraille qui est dans la partie supérieure, de 12 pans pour la muraille existante. Et ensuite lesdites deux tourelles et murs, de ladite muraille (?) de l'ancienne faïencerie également tangentes et (?) de ladite muraille qui se bâtera, de 12 pans sur la muraille commencée.

La lecture de certains termes de cette première partie du prix-fait s'étant avérée incertaine, l'interprétation du texte reste parfois problématique ^[13]. Elle permet toutefois d'avancer ceci :

- il existait vraisemblablement une ancienne clôture à claire voie (clède) du côté de la source S, qui aurait déjà délimité une enceinte quadrangulaire A-N-E-D ;
- les éléments à construire furent le mur d'enceinte A-O-S-D , ainsi que les tourelles ouest et sud - la construction de cette dernière n'étant évidente qu'à la lecture de la seconde partie du prix-fait, très compréhensible.

- item il fut convenu que le même maître Guillaume Reboul sera tenu de bien et duement édifier lesdites tourelles et observer la manière et la forme de celle déjà faite antérieurement dudit château, c'est à dire de commencer et construire lesdits murs de l'épaisseur de l'autre, et de même lesdites tourelles ^[14].
- item qu'il soit tenu de faire des archères et des canonnières dans lesdites tourelles, ainsi qu'il a été fait dans l'autre, et de pierres taillées bien et duement dans les endroits nécessaires.

- item que ledit lapicide soit tenu de faire un portail entre lesdites tourelles et dans le lieu nécessaire et convenable, de pierres taillées, bonnes et suffisantes, de la largeur d'une canne et de la hauteur qui convient avec les piédroits ronds et deux canonnières,

et faire une barbacane en moellons de pierres sciées et le logement desdites pierres bien et duement, et faire les canonniers nécessaires et y sculpter les armes du seigneur de Thoiras dans une pierre sciée et taillée, enchâssée au-dessus dudit portail, dans le mur, bien et convenable ^[15]”.

On notera que la source S a été aménagée et surmontée d'une voûte pour pouvoir supporter le mur d'enceinte.

Ces réalisations existent toutes encore de nos jours et les créneaux d'origine peuvent se voir à l'intérieur du pailleur 14, sur le mur sud-est.

Depuis la cour, la jonction des ensembles (3,13) et (4,14) présente clairement deux particularités :

- à l'étage, la jonction (13-14) est constituée de pierres d'angles de la chambre 13 ;
- au rez-de-chaussée, par contre, la jonction (3'-4) présente les traces de l'arrachement d'un mur perpendiculaire à la façade. Ce mur devait être le mur d'enceinte B-C existant avant l'agrandissement de 1513. A partir de cette année-là, l'espace (4) se trouva donc à l'intérieur de l'enceinte, ce qui autorisa la construction de l'écurie 4.

L'ensemble (4,14) aurait donc été construit en 1513 ou après ^[16].

A une époque indéterminée, le propriétaire des lieux voulut construire une chambre au-dessus de la cuisine 3; pour réaliser ce projet il fallut transformer l'escalier extérieur, à une volée, en un escalier intérieur, à deux volées, et à agrandir la cuisine en lui ajoutant l'élément 3', à plafond à voûtains. Ces transformations n'ont peut-être été réalisées que vers la fin du XVIII^e siècle, par Pierre Caulet.

Agrandissement de 1538 **(adjonction du corps de bâtiment 8, 18,28)**

Jusqu'en 1538, les seigneurs de Thoiras disposaient, à l'étage du donjon, de trois salles (vraisemblablement des chambres), et, au rez-de-chaussée, des vieilles salles basses 7,6 et 5. Cette année-là, Antoine de Saint Bonnet voulut achever les améliorations commencées par ses ancêtres en y ajoutant une vaste salle basse, avec cheminée, surmontée d'une salle haute.

C'est ainsi que le 13 novembre 1538, poursuivant les travaux entrepris par sa mère 25 ans auparavant, Antoine convient, avec Jacques Rauret, maçon, de la construction d'un corps de maison à son château de Thoyras que sera basti à pierre chaux et sable auquel aura une salle basse et une salle haute, en la salle basse fera de pierres de taille une cheminée, deux portes et une croisière et une demy croisière et

aussi la voudra de pierres de tailles a arrêté une estant au dessus de la salle haute sera aussi de pierres de tailles, deux croysières et une demy croisière et montera la massonerie à la hauteur de l'autre membre préfait et le tout fera bien et duement s'il n'est fait ce que ledit Rouret à promis faire” ^[17].

Restauration de 1625

Le sieur du Pillon - de sinistre mémoire - aurait refait les fortifications du château vers 1625. Cela n'aurait rien d'étonnant sachant les relations qu'il entretenait avec ses voisins et le fait qu'en 1627, il dut quitter le château par le souterrain avec trois de ses hommes.

En 1898, l'entrée du souterrain, qui se trouvait dans l'angle nord de l'écurie, fut bouchée pour des raisons de sécurité (risques d'éboulement, probablement à l'aplomb du mur d'enceinte).

Son emplacement est bizarre. Le souterrain devait être en effet très vieux, alors que l'écurie est postérieure à 1513 semble-t-il. Jusqu'en 1513 au moins, l'entrée se serait donc trouvée à l'extérieur de l'enceinte et non pas à l'intérieur, ce qui est tout à fait invraisemblable. Alors ? Deux possibilités :

- ou bien l'entrée se serait faite dans le fond d'un placard mural de la cuisine (système analogue à celui permettant, au Musée du Désert, l'accès à la cachette de Roland ^[18]) ;
- ou bien il aurait existé en 4 un bâtiment communiquant avec la cuisine (four ou faïencerie).

Nouvel agrandissement, vers 1690 **(salles 15/b, 11/2 et 12/2)**

A partir de 1688, Pierre Caulet, Contrôleur du domaine du roi en Limousin, nouveau seigneur de Thoiras, procéda à toute une série d'améliorations, avec :

- “ plus en la muraille dudit chateau, qui fait face au midi, laquelle muraille a été refaite depuis le rez-de-chaussée jusqu'au couvert ;
- plus avoir refait aussi, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au couvert, partie de la muraille dudit chateau, qui fait face au levant, dans laquelle partie ont été construits deux chambres et un cabinet ;
- plus avoir refait les planchers et les glacis des chambres, refait la galerie, fait un glacis pour le sol et un plafond de plâtre au dessus ^[19] ;
- refait l'entier couvert du château où il a été mis plusieurs poutres qui y manquoient et une grande quantité de tuiles,
- plus avoir refait de neuf le couvert et exhaussé les murailles de la partie du château qui est à droite en entrant dans la cour...

Pour constater toutes ces opérations et améliorations il n'y a qu'à comparer l'état actuel où se trouve le

château, maisons et terres, avec l'état dans lequel ils se trouvaient lorsque ledit Sieur de Caulet en prit possession suivant la vérification qui en fut faite par Pierre Assourtit (?) et Pierre Jalaguier, experts nommés d'autorité de ladite cour de Parlement lesquels en dressèrent leur rapport le neuvième septembre 1688..."

Une remarque est à faire concernant l'expression "refait la galerie". Jusqu'en 1690, il devait exister, à l'emplacement des deux chambres et du cabinet qui allaient être construits, des combles agricoles. Ceux-ci étaient accessibles par une échelle, ainsi que montrent le dessin en coupe. L'existence des trois pièces précitées a évidemment nécessité de créer une galerie sur laquelle s'ouvraient les chambres 16, 15/a, 15/b, 11/2 et 12/2, mais aussi, de soutenir la galerie par des arcades du fond de la cour. Ces travaux ont été soignés, Pierre Caulet en avait les moyens. C'est probablement lui qui a muni la galerie d'une fenêtre à meneaux ^[20].

Il est probable qu'après avoir somptueusement complété son habitation seigneuriale Caulet voulut améliorer le logement médiéval que devaient occuper ses domestiques ou ses fermiers ^[21]. Il aurait donc créé la chambre 13, ce qui nécessita de transformer l'escalier et de prolonger, en 3', la cuisine. Entre la chambre 13 et la galerie 19, on installa une échelle (de meunier, cette fois) qui permit aux domestiques d'assurer plus facilement le service de leurs maîtres. Ces dispositions étaient encore en usage en 1926. Toutefois, pour porter les repas à la salle à manger 8, les domestiques devaient traverser la cour. Cet inconvénient disparut en 1898, puisque cette année-là, on aménagea une cuisine en 8 : depuis lors, l'ancienne cuisine est dite "vieille cuisine". Quant au passage (13-19) et à son échelle de meunier, ils perdurèrent jusque vers 1983.

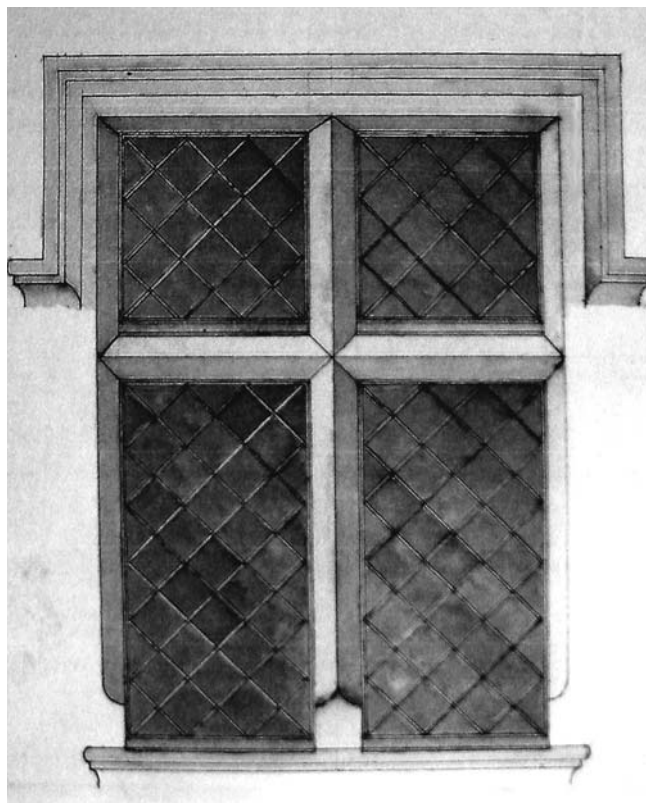
Le 17 octobre 1690, Pierre Caulet avait passé commande de 10 grandes serrures pour garnir 7 fenêtres ^[22].

Mutilations datant de la Révolution

En 1792, les Révolutionnaires vinrent marteler le blason, sculpté dans la pierre qui se trouve au-dessus du portail d'entrée. Ils firent sauter à l'explosif la vieille tour de guet située sur la montagne et obligèrent les propriétaires du château à démolir le dernier étage des tours sud et ouest.

Restauration de 1894-1898

Emile Meyrueis, descendant d'Etienne de Manoël d'Algue, fait réaliser les dernières grandes réparations, qui fixèrent la physionomie actuelle de Thoiras. Les fermiers sont délogés du château et les réparations



suivantes sont effectuées: restauration de la brèche, au-dessus du portail, restauration des créneaux de la façade principale, création du mâchicoulis au-dessus du portail, remplacement du vieux portail à barres par un portail en fer et à serrure et condamnation de l'entrée du souterrain.

A l'intérieur, il divisa la salle 8 en salle à manger et cuisine, où il ouvrit une fenêtre à meneau sur le fossé. Dans la vieille cuisine 3 il remplaça la fenêtre sur bassins par une fenêtre à meneaux.

Restauration de 1983 et de 1992

En 1983, les propriétaires murèrent le passage entre les salles 1 et 2 (mur de 1 m) et en ouvrirent un entre les salles 5 et 1 (passage de 60 cm, de même largeur que les vieux passages de la maison), avec escalier à marches triangulaires, comme il en existait au moyen Age dans les dépendances ^[23].

En 1992, les propriétaires vidèrent l'étage des tours pleines des pierres de démolition de 1792 et ils rénoverent le vieil appartement de l'aile sud-est pour y installer un locataire; c'est à cette occasion qu'ils condamnèrent l'ancien passage 13-19, en utilisant l'espace récupéré à d'autres fins.

Les meurtrières

On sait que la transition entre meurtrières à flèches et meurtrières à feu s'est faite entre les années 1380

et 1480. En conséquence, si des archères existent encore elles ne devraient se trouver que dans la partie médiévale. Or, c'est bien ce que l'on constate :

- dans la salle 7 (archère de 30 cm) ;
- dans la salle 1, ainsi que nous l'avons dit au paragraphe "Etat actuel du château" ;
- au rez-de-chaussée de la tour nord (2 archères).

La salle 6 devait également avoir une archère, probablement à l'emplacement de la grande ouverture que des fermiers avaient pratiquée sur le côté nord-ouest pour y installer un portail.

Quant à la tour carrée, les meurtrières à feu qui s'y trouvent résultent probablement de transformations.

Tout porte donc à croire que l'ensemble (5, 6, 7) existait déjà lors de la construction du donjon Renaissance. D'ailleurs, une ouverture de 30X30 cm existant dans la voûte de la salle 6 devait servir à évacuer le reste des fumées des braseros, ce qui donne à penser que cette ouverture donnait, non pas dans une chambre, mais dans les combles.

Résumé

Contrairement à quelques châteaux cévenols qui n'ont subi que peu d'évolutions depuis leur origine

(tel le pittoresque château des Barbut, celui de Marcassargues et, peut-être celui de Beauvoir), le château de Thoiras, attesté depuis 1334, a bénéficié de plusieurs agrandissements qui se sont greffés au donjon médiéval, à savoir :

- en 1485 (+/- 20), le donjon Renaissance, daté par raisonnement ;
- en 1515, la nouvelle enceinte, datée par un prix-fait ;
- en 1538, le corps de bâtiment ouest, daté par un prix-fait ;
- vers 1690, trois chambres supplémentaires, datées par document d'archives ;
- en 1893, quelques éléments résultant d'une importante restauration, datée par de magnifiques plans d'architecte.

En revanche, le château a subi à plusieurs reprises des dégradations, soit par l'action des hommes (siège de 1627, par exemple), soit par passivité ou laxisme. L'aspect actuel du château prouve toutefois que toutes les remises en état ont été réalisées avec bonheur.

Autres documents qu'il serait intéressant de trouver :

- l'expertise de 1688 demandée par le Parlement, suite à l'expropriation de 1685;
- le prix-fait des travaux de l'agrandissement fait par Pierre Caulet, vers 1700;
- le descriptif des travaux faits par Emile Meyrueis, entre 1894 et 1898.

^[1] Le présent article résulte de la correction et de la révision de la quatrième partie de mon livre sur « Le château de Thoiras et ses alentours, à travers les âges » (1990).

^[2] Toutes ces précautions n'empêchèrent pas, en septembre 2002, que la cour du château soit fortement inondée.

^[3] Les trois châteaux, de Peyre, de Saint-Bonnet et de Thoiras se situent dans la Salindrenque, petit bassin de Lasalle.

^[4] Caractéristiques de l'escalier: rayons de 9 et 161 cm; volées de marches : 26 de 17,4 cm et 18 de 21,1.

^[5] Quinze années de réflexion depuis la sortie de mon livre intitulé Le château de Thoiras et ses alentours, à travers les âges m'ont permis de préciser certains points et d'avancer une hypothèse probable quant à la date de la construction du donjon. On peut se demander si le prix-fait de la construction du donjon ne se trouverait pas dans les archives départementales. Monsieur Du Guerny, qui avait trouvé ceux de 1513 et de 1538, pourrait peut-être répondre à cette question.

^[6] Cette cheminée est tout à fait comparable à celle qui est présentée à la page 25 d'un livre sur les cheminées, qui se trouve au Musée archéologique de Nîmes, cheminée attribuée au premier quart du XV^e siècle.

^[7] AD30, II-E-58/73, suivant la transcription réalisée par le Centre d'études et de recherches d'histoire de la France méridionale, à Toulouse.

^[8] Au côté nord-ouest. Le fait que l'église de Thoiras se trouve à moins de 200 mètres du château explique peut-être pourquoi le château ne disposait pas de chapelle.

^[9] Il s'agit, à coup sûr, du donjon d'habitation, de l'angle nord.

^[10] Il s'agit, à coup sûr, de l'angle nord.

^[11] Il s'agit du côté sud-ouest.

^[12] Il s'agit de la tour ouest.

^[13] L'existence d'une ancienne faïencerie m'a paru surprenante. Pour le transcritteur la lecture "fayencerie" n'est pas certaine, mais possible. Il n'en propose pas de meilleure. Archistra fait remarquer qu'Anduze (1603), Saint-Hippolyte (1576,1593) et Tornac (1576,1615) étaient des centres de poterie où travaillaient des "orgeoliers". Toiras aurait-il été, en 1513, un centre de poterie? " Prouver l'existence d'une faïencerie à si haute époque serait un apport considérable à l'histoire de la céramique méridionale" (Archistra). La source, l'entrée voisine du souterrain et l'existence d'un gisement d'argile au fond du souterrain ou dans la terre qui jouxte les douves, expliqueraient peut-être cette faïencerie hypothétique : hypothèse difficile à vérifier sauf à trouver des déchets de cuisson dans les divers remblais.

^[14] C'est donc bien deux tourelles qui furent construites : les tours sud et ouest.

^[15] Dans ce blason, les figures sont inversées, puisque le seigneur est décédé : d'où l'expression « passer l'arme à gauche ».

^[16] Il existe un contrebas important (28 cm) de la cuisine (3,3') par rapport à la cour. A l'origine, le sol présentait une forte pente depuis la source vers le sud-est. L'eau de la source devait suivre cette pente et s'évacuer soit dans le champ voisin (actuellement au-dessous des douves), soit dans un aven, qui aurait pu devenir l'entrée du souterrain. Devant la porte de la cuisine le sol devait se situer à une quarantaine de centimètres au-dessous du sol actuel et la cuisine était au niveau du sol, voire même légèrement plus haut. Lors de la construction du donjon Renaissance, les propriétaires ont du remblayer la cour BCC'B' pour la mettre à niveau, à la suite de quoi la cuisine s'est trouvée en contrebas. A l'extérieur de la cour, le sol avait conservé son allure d'origine et la cour se présentait donc en léger contre-haut, ce qui était avantageux. En 1513, il a fallu mettre à niveau le reste de la cour; la source a été transformée en fontaine et un premier caniveau a été construit. Un second permet l'écoulement des eaux de pluie. Ces caniveaux ont été recouverts de remblais pour la mise à niveau de la cour. Le fait que la salle 4 soit de niveau avec la cour constitue une nouvelle raison pour situer la construction de cette salle après 1513.

^[17] AD30, 2-E-11-324, archives d'Anduze.

^[18] Les entrées, en 3'et 4 ,sont situées à moins de 2 mètres l'une de l'autre.

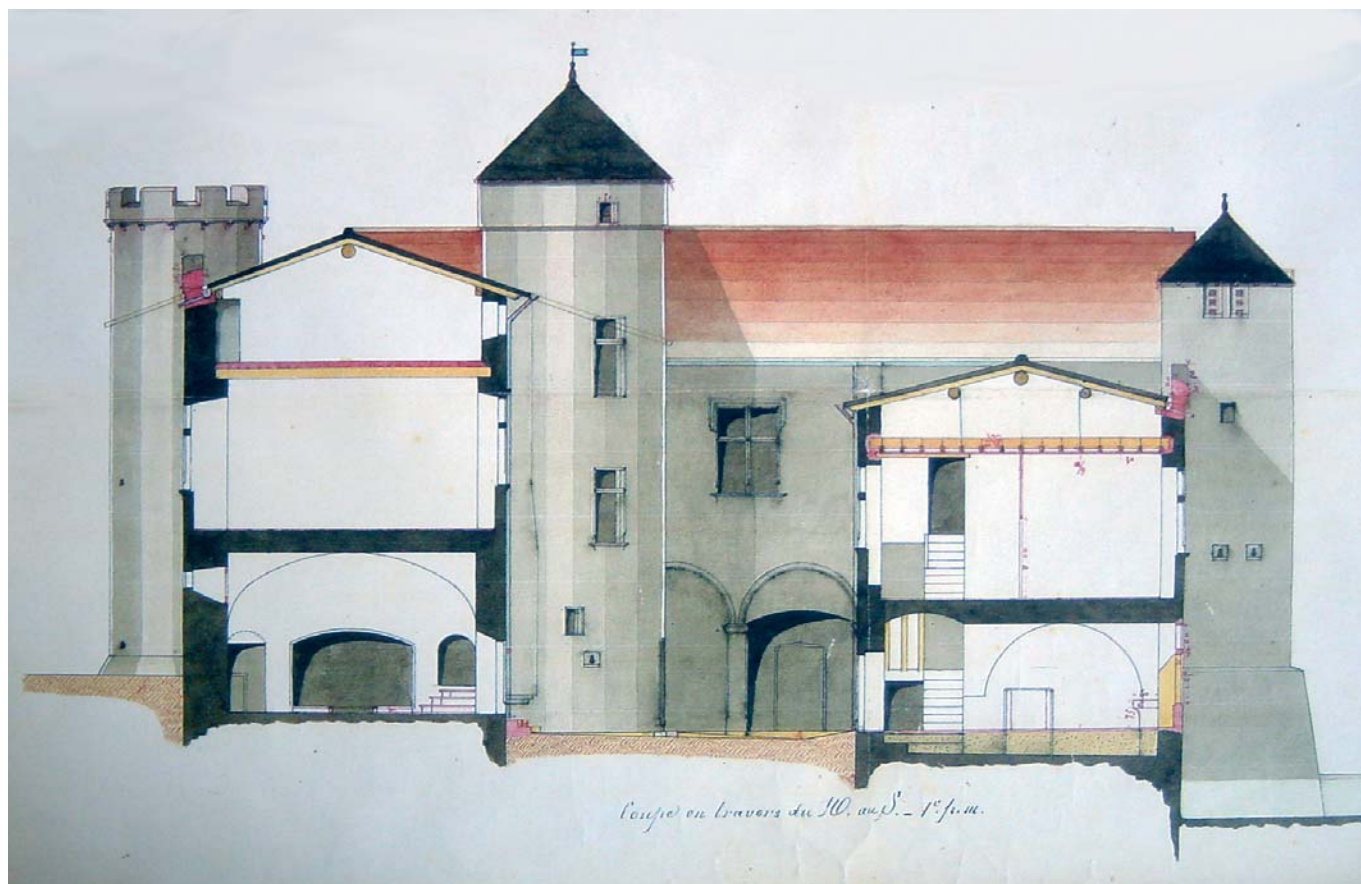
^[19] Cette galerie primitive aurait-elle été en planches ?

^[20] La fenêtre de la galerie ainsi que celle de la chambre 13 donnent en effet l'impression d'être beaucoup plus récentes que celles des salles 8 et 18.

^[21] De 1726 à 1732 notamment, Pierre Caulet y logea des fermiers.

^[22] Ces 7 fenêtres pourraient être celle des nouvelles salles: 2 dans chacune des chambres 13 et 11/2 et 1 dans chacune des salles 12/2,15a et 15b.

^[23] Le mur de 96 cm de large consistait en deux murs de 35, séparés par un espace plein de matériaux non consolidés (cendres, mortier friable, etc.)



Le château de Thoiras, lavis de Roux (?) 1893 (coll. P. Chapel)

Lien des Chercheurs Cévenols - L.C.C. – Font Vive

(Association créée en 1961)

Siège social : 3, Grand'rue 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs

Jean PELLET (décédé en 1990)
Pierre Richard (décédé en 1968)
Jean-François Breton (décédé en 1985)

Président honoraire

Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau

Président : Pierre A. CLÉMENT
Rédacteur en chef : Gérard CAILLAT
Trésorier : François ANCELIN
Secrétaire : André CLAVEIROLE

Comité de Rédaction

G. Caillat - J. Castan - M.L. Dumas
D. Dupraz - J.- B. Elzière - N. Faucherre - C. Gay-Petit
F. Girard - G. Liotard - E. Pélaquier - J.- G. Pieters
M.C. Pontier - P. Rolland - P. Roux - D. Travier - M. Wienin.

Adresser les textes à paraître au Rédacteur en chef :

Gérard CAILLAT - 2 rue Dagobert - 30900 Nîmes.
gerard.caillat@club-internet.fr

La publication du *Lien des Chercheurs Cévenols* © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac. La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord préalable de la Rédaction.

Directeur de la publication :

Gérard CAILLAT
C.P.A.P.: n° 1105 G 80144
Imprimé par JS Graphique S.R.L.G. 26000 Valence.

Adhésion à LCC-Font Vive

Cotisation annuelle

Ordinaire (hors abonnement au bulletin)5 €
De soutien (hors abonnement au bulletin)8 €

Abonnement au bulletin

Abonnement seul (personnes morales)21 €
Tarif réduit (réservé aux adhérents LCC)19 €

Versement, par chèque bancaire ou postal
(CCP compte 2000 14 C Montpellier),
libellé à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :

F. ANCELIN - 323, av. Boutonnet - 34400 Saint-Christol

Secrétariat – Courrier

A. CLAVEIROLE
120, avenue Victor-Hugo - 26000 Valence
e-mail : lccevenols@wanadoo.fr
Site Internet : <http://www.cevenols.com>

Les hors série classés par thèmes

Bibliographie LCC

HS 41	Sommaires de tous les bulletins LCC (n° 0 à 137 - de 1974 à 2004)	7,50 €
CD 1	Texte intégral de tous les bulletins LCC du n° 100 au n° 130 (pour PC et Apple Mac)	30,00 €
CD 2	Texte intégral de tous les bulletins LCC du n° 50 au n° 99 (pour PC et Apple Mac)	30,00 €

Bibliographies diverses

HS 2	Bibliographie forestière des Cévennes (Michel Cointat)	7,00 €
HS 4	Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes (Camille Hugues)	4,50 €
HS 9	Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardéchoises (R. Évesque)	3,00 €
HS 17	Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Élisabeth Fontanieu)	4,50 €
HS 23	Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords (Jean Pellet)	3,50 €
HS 24	Sources documentaires du Mont-Lozère (Alain Laurans)	3,50 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)	8,00 €

Généalogie

HS 5	État des sources généalogiques des Archives du Gard (Y. Chassin du Guerny)	7,50 €
HS 15	État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans)	7,50 €
HS 33	Familles Pintard d'Uzège (Jean Pintard)	5,50 €
HS 43	Les Amat et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel Daudet)	15,00 €
HS 50	La famille du Caylar en Bas-Languedoc et le maréchal de Toiras (Y. Chassin du Guerny)	15,00 €

Protestantisme - Guerre des Camisards - Abjurations

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663/1688 (Bernard Atger)	6,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681/1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	8,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	4,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	6,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (J.-P. Chabrol)	3,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	4,50 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	6,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les Dautun (Jean Dautun)	6,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	6,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	7,00 €

Compoix - Terriers - Reconnaissances féodales

HS 3	Le chartier de Portes (Jean-Bernard Elzière)	16,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)	4,50 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (J. Valat de Chapelain)	6,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	4,50 €
HS 46	Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Y. du Guerny et Jean Pellet)	16,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle (Y. Chassin du Guerny)	15,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)	9,00 €
HS 52	État des compoix et livres de nuances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)	3,50 €
HS 54	État des compoix et brevets conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)	9,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)	12,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)	6,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat)	35,00 €

Régionalisme

HS 7	La tour de Pintard (Jean Pintard)	4,50 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean Dautun)	4,50 €
HS 16	Les voies de communications dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	7,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	6,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	6,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)	4,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	4,50 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	4,50 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.

- Prière d'adresser les commandes, accompagnées d'un chèque à l'ordre de L.C.C.-Font Vive au :

Lien des Chercheurs Cévenols

G. Deleuze – Ancienne route de Saint-Ambroix – 30960 LES MAGES